

MINISTRE DES MINES ; DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU

DIRECTION NATIONALE
DE L'HYDRAULIQUE

GROUPE THEMATIQUE PERMANENT DE REGULATION



Rapport annuel de Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural – 2021

Août 2022

Avec l'appui de la GIZ



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Table de matières :

I.	Introduction	I—1
II.	Contexte et Justification	II—1
III.	Les défis du secteur en milieu rural	III—2
IV.	Activités du GTPR du Service Public d'Eau Potable (SPEP) en milieu rural et semi-urbain au Mali IV—3	
	4.1. Etat de la collecte des données sur le fonctionnement technique et financier des SAEP.	IV—3
	4.2. Traitement des données disponibles par le Groupe Thématique Permanent de Régulation. .	IV—5
	4.3. Séances de travail du GTPR et de l'Assistance Technique	IV—6
V.	Présentation et analyse des indicateurs de régulation.....	V—6
	5.1 Etat et analyse des indicateurs de régulation.....	V—6
	5.2 Cotation des indicateurs :	V—7
	5.3 Présentation et analyse des indicateurs de performance	V—9
	Autres informations pour une appréciation de la performance du SPEP en milieu rural.....	V—18
	4.2 Arbitrage des conflits	V—20
VI.	Suivi des Recommandations formulées dans le rapport 2020	VI—20
VII.	Propositions et recommandations.....	VII—22
	▪ Au Ministère en charge de l'eau :	VII—22
	▪ A la Direction Nationale de l'Hydraulique :	VII—22
	▪ Au projet PEPA :	VII—22
	▪ Aux Opérateurs STEFI :	VII—22
	▪ Aux exploitants :	VII—22
VIII.	Assistance à la Direction Nationale de l'Hydraulique	VIII—22
IX.	Elaboration et mise en place d'instruments de Régulation	IX—23
X.	Renforcement des capacités du GTPR	Erreur ! Signet non défini.
XI.	Ressources du GTPR	X—28
XII.	Budget et états financiers du GTPR.....	XI—28
XIII.	ANNEXES :	XII— 1 -

Liste des sigles et abréviations

AEP : Adduction d'Eau Potable

AES : Adduction d'Eau Sommaire

CDI : Commissariat au Développement Institutionnel

CN-CIEPA : Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement

CPS : Cellule de Planification et de Statistique

CREE : Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau

CREDD : Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable

DNACPN : Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances

DNH : Direction Nationale de l'Hydraulique

DRH : Direction Régionale de l'Hydraulique

EPEM : Equivalents Points d'Eau Modernes

GTPR : Groupe Thématique Permanent de Régulation

MEE : Ministère de l'Energie et de l'Eau

MPG SAEP : Module d'Evaluation des Performances de Gestion des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEPA : Programme Eau Potable et Assainissement

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PNE : Politique Nationale de l'Eau

SAEP : Systèmes d'Adduction d'Eau Potable

SLH : Services Locaux de l'Hydraulique

SPEP : Service Public de l'Eau Potable

SOMAPEP : Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable

SOMAGEP : Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable

STEFI : Suivi Technique et Financier

I. Introduction

Le présent rapport fait le compte rendu des différentes activités menées et des résultats obtenus dans le cadre du développement de la régulation au titre de l'année 2021.

Dans le cadre de l'amélioration de la performance du service public de l'eau potable (SPEP) en milieu rural et semi urbain, la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) avec l'appui du Programme Mali Sanya (ex PEPA) de la GIZ a entamé depuis 2017 une démarche progressive devant aboutir au développement d'un concept pour la mise en place d'un Régulateur Indépendant. Pour mener à bien cette mission, un groupe de travail et de réflexion a été mis en place au sein de la DNH. Ce groupe bénéficie de l'assistance technique et financière du personnel du Programme Mali Sanya (ex PEPA) de la GIZ. Dans la dynamique de la mise en œuvre de cette régulation, des outils et instruments de travail ont été élaborés, à savoir :

- La définition de dix indicateurs de performance des systèmes d'Alimentation en Eau Potable ;
- Un manuel de procédure de la régulation ;
- L'installation d'un serveur pour le stockage et le traitement des données ;
- Le développement de la base de données régulation ;
- Un Dispositif institutionnel de régulation de la gestion des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) en milieu rural et semi urbain ;

II. Contexte et Justification

La vétusté de certains Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) des centres ruraux et semi urbains et les insuffisances de la gestion communautaire entre autres ont eu comme conséquence la détérioration du service public de l'eau potable. Cette situation a rendu nécessaire la délégation du service public d'eau potable (SPEP) afin d'améliorer le service, tout en garantissant un équilibre judicieux entre les impératifs sociaux et ceux techniques et financiers.

Pour améliorer la gestion du SPEP, l'exercice du Suivi Technique et Financier (STEFI) désormais obligatoire par arrêté n°2018 3548/MEE-MATD-MEADD-SG du 09 octobre 2018 des ouvrages est confié à un opérateur privé agréée par la Direction Nationale de l'Hydraulique dans le cadre d'une convention tripartite entre la Commune, l'Opérateur STEFI et l'Exploitant du SAEP. La Commune exerce un contrôle technique et financier à travers le STEFI sur toutes les opérations effectuées par l'exploitant. Les opérateurs STEFI fournissent un rapport périodique assorti de recommandations destinées à améliorer la gestion de l'exploitation. Leur rôle est limité à la formulation de ces recommandations et à la remontée des informations à la DNH. La non-application des recommandations des opérateurs STEFI ne permet pas d'atteindre les objectifs de performances techniques et financières recherchés dans la gestion déléguée. Aujourd'hui, il est reconnu que le suivi de la gestion technique et financière apporte des garanties sur la bonne gestion et aide à diminuer le prix du service de l'eau (Évaluation du STEFI en 2008). Il est de plus, un outil intéressant de suivi pour la Direction Nationale de l'Hydraulique lui permettant de mieux appréhender le dimensionnement des adductions d'eau potable suivant les contextes socio-économiques.

Afin de remédier aux dysfonctionnements constatés, il est apparu opportun de mettre en place une structure de régulation pour consolider le Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain, de protéger les consommateurs contre les abus de monopole, de concilier les intérêts des

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

exploitants et du maître d'ouvrage et d'améliorer la performance et la durabilité des SAEP en milieu rural et semi-urbain pour contribuer à l'atteinte d'un accès universel à l'eau potable au Mali. Aussi, la démarche adoptée pour la mise en œuvre de la régulation du service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain se veut progressive.

En effet, depuis l'année 2017, la Direction Nationale de l'Hydraulique en partenariat avec le Programme Mali Sanya (ex PEPA) de la GIZ a développé une application informatisée avec une base de données à renseigner par tous les opérateurs STEFI au niveau régional. Ces informations sont compilées dans une base de données dénommée STEFI MALI qui est gérée par la DNH. Un module de renseignement des indicateurs de performance de la gestion des SAEP est construit et permet à la structure chargée de la régulation d'évaluer la performance des exploitants.

Pour la mise en œuvre de la régulation, une approche progressive est poursuivie : en premier lieu, une solution transitoire est initiée visant à effectuer des expériences pilotes avant de confier la régulation à une structure indépendante. Dans cet objectif, la Direction Nationale de l'hydraulique a mis en place un Groupe Thématique Permanent de Régulation composé de trois agents qui sont chargés de mener les premières fonctions de la régulation selon un mandat clairement défini (cf. note technique en annexe).

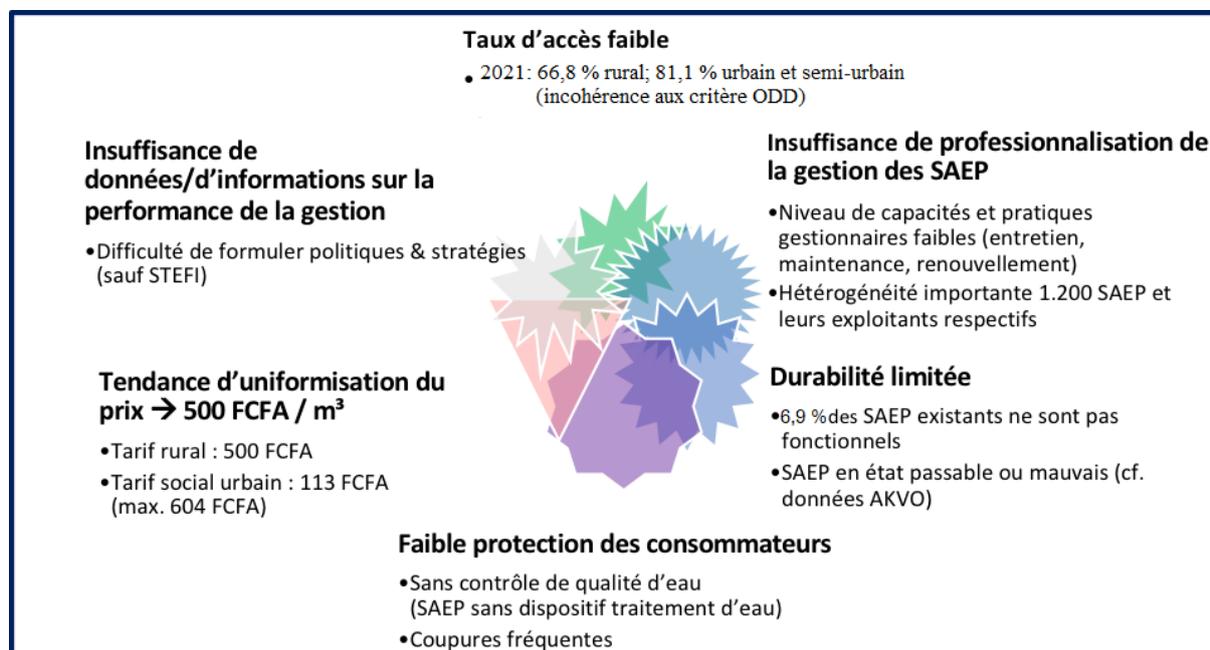
Dans la dynamique de la préparation de la régulation, des outils et instruments de travail ont été élaborés, à savoir la détermination de dix indicateurs de performance des AEP, un manuel de procédure de la régulation, ainsi que le renforcement des capacités de la DNH par l'installation d'un serveur pour le stockage et le traitement des données, une base de données dédiée à la régulation et la formation des trois (03) agents du Groupe Thématique Permanent sur la maîtrise des instruments et des outils de la régulation.

III. Les défis du secteur en milieu rural

En 2021, le taux national d'accès à l'eau potable était de 70,9%, bien inférieur à la cible prévisionnelle de l'accès universel (76,5%) définie dans le cadre des ODD à l'horizon 2030. De plus, le taux d'accès varie fortement selon les milieux : 66,8% en milieu rural contre 81,1% en milieu urbain et semi-urbain.

Depuis l'année 2000, dans le cadre de la privatisation des services publics, le Mali a créé une Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE). En 2010, le secteur de l'eau potable en milieu urbain a connu une réforme importante qui a abouti à la création de la Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP-SA) et de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA). Cette réforme devrait se poursuivre pour le milieu rural conformément à l'objectif général du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) : **« Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ».**

Défis selon le diagnostic de la Politique Nationale de l'Eau (PNE)



IV. Activités du GTPR du Service Public d'Eau Potable (SPEP) en milieu rural et semi-urbain au Mali

Le Groupe Thématique Permanent de Régulation (GTPR) a été officiellement mis en place suivant la note de service n°0014/DNH du 11 février 2019 à la Direction Nationale de l'Hydraulique. Depuis 2017, les membres du GTPR travaillent étroitement avec le Programme PEPA/GIZ actuellement dénommé «Mali Sanya» pour l'élaboration des documents de la régulation et du STEFI.

4.1. Etat de la collecte des données sur le fonctionnement technique et financier des SAEP.

En ce qui concerne le suivi technique et financier (STEFI), il est à noter que c'est une activité d'appui aux communes qui vise à les accompagner dans leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau mais également c'est une activité qui permet au régulateur d'obtenir des données de qualité et actualisées. Ce dispositif a été mis en place en 1993 dans le cadre d'un financement de la KFW. Le STEFI est effectué suivant une procédure normalisée par un opérateur agréé, qui a pour principales missions de : (i) réaliser un audit de gestion semestriel des pièces comptables de l'Exploitant (Association d'Usagers de l'Eau Potable – AUPEP en général), (ii) restituer les résultats de son audit d'une part à la commune, et d'autre part aux usagers, (iii) apporter un appui-conseil technique à l'exploitation auprès du personnel technique de l'AUEP, notamment la résolution des problèmes techniques, l'acquisition de services de dépannage, de réparation ou d'équipements et de fourniture de pièces de rechange auprès du secteur privé local.

Par arrêté N °2018-3548 du 9 Octobre 2018, le pays a été reparté en six (06) Zones STEFI.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

A la suite d'un avis à manifestation d'intérêt, ces 06 zones ont été confiés à cinq (05) Opérateurs: AGED/2AEP dans la région de Kayes, GCSAEP dans la région de Koulikoro, GRACELLI dans les régions de Sikasso et Ségou, SID-SERTAS dans la région de Mopti et AEP/ DEV-SOGEMA dans les régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal et Taoudéni.

Les documents nécessaires au démarrage des activités de ces opérateurs STEFI ont été élaborés et validés au niveau national (protocole DNH-Opérateurs STEFI, acte d'engagement des opérateurs, contrats tripartite Commune-Opérateur STEFI-Exploitant de SAEP).

Suite à l'inaction de l'opérateur STEFI GRACELLI depuis le second semestre 2019, les bureaux d'études SID-SERTAS et IGIP Afrique ont été sélectionnés pour assurer le suivi technique et financier, respectivement à Sikasso et à Ségou.

Pour le moment, 05 zones sont opérationnelles pour lesquelles les Opérateurs fournissent les rapports de suivi technique et financier. Pour la mise à jour de la base de données STEFI Mali, la DNH envoie une correspondance à tous les opérateurs pour renseigner la base de données selon le modèle officiel, et en accord avec l'acte d'engagement signé par l'ensemble des opérateurs STEFI. Les opérateurs STEFI de Koulikoro (GCSAEP), de Mopti (SID-SERTAS), de Sikasso (SID-SERTAS), de Ségou (IGIP-Afrique) et de Kayes (AGED/2AEP) ont réagi.

En 2021, 28 contrats ont été signés (1 à Koulikoro, 10 à Sikasso et 17 à Ségou), faisant un total de 147.

Le tableau ci-dessus donne la situation des systèmes AEP suivis par les opérateurs STEFI, le nombre d'ouvrages et le nombre de contrats tripartites signés ou non entre l'Opérateur, la Commune et l'exploitant.

Tableau N°1 : Situation des SAEP et celle suivi par les opérateurs STEFI

Régions	Nombre d'SAEP	Nombre de convention tripartite signée	Nombre de convention en cours de négociation
Bamako	451	-	-
Koulikoro	554	21	50
Kayes	341	30	81
Sikasso	253	32	10
Ségou	356	22	6
Mopti	364	42	7
Nord	679	-	-
Total	2 998	147	154

Source : Remontée des opérateurs STEFI – Compilation DNH

Commentaires : Le tableau ci-dessus renseigne sur le nombre d'ouvrages et le nombre de contrats tripartites signés ou non entre l'Opérateur, la Commune et l'exploitant. Les centres de Bamako (quartiers périphériques) ne sont pas suivis par les STEFI du fait de la progression dynamique des investissements d'extension de la SOMAPEP-SA. On remarque que la zone 06 composée des régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka n'est pas prise en compte, du fait de l'insécurité qui sévit dans cette zone.

Aussi, la convention tripartite (Commune, Exploitant, STEFI) pourrait garantir une gestion efficace et efficiente des SAEP. Pour ce faire, la commune et les DRH devront accompagner les opérateurs STEFI pour leur installation et faciliter la signature des contrats, en conformité avec l'arrêté interministériel portant instauration du STEFI.

La généralisation du dispositif STEFI sur l'ensemble des SAEP est primordiale pour la mise en œuvre de la régulation. Le transfert des données relatives à la gestion technique et financière des SAEP est indispensable pour la mise à l'échelle de la régulation au niveau national.

Assemblée générale d'un centre de Kayes



4.2. Traitement des données disponibles par le Groupe Thématique Permanent de Régulation.

Conformément à ses tâches, le GTPR a analysé les Rapports de i) l'Opérateur AGED-2AEP pour les centres suivis de la Région de Kayes ; ii) de l'opérateur GSAEP pour les centres suivis de la région de Koulikoro ; iii) de l'Opérateur IGIP-Afrique pour les centres suivis de la Région de Ségou ; et iv) de l'opérateur SID-SERTAS pour les centres suivis de la région de Mopti et Sikasso pour l'année 2021.

Il a aussi analysé le rapport annuel d'activité 2021 de la DNH. Il en ressort du rapport que le nombre de villages/sites dépourvus de point d'eau potable (abstraction faite des hameaux) a été réduit de **2226** à l'issue de l'inventaire de 2003, à **558** au 31 décembre 2021. La répartition par région de vingt-sept (27) villages sans PEM ont été dotés en 2021, la répartition par région est la suivante : Kayes (01), Ségou (09), Tombouctou (04), Gao deux (02), Kidal (02), Taoudénit (09) et Ménaka (01).

Selon le même rapport, le détail budgétaire en investissement est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 2 : Taux d'exécution financière globale du programme de la DNH-2021

Liste des services et projets	Financement intérieur (en milliers de FCFA)				Financement extérieur	Total général (1+2.1)
	Personnel 61	Fonctionnement (3 62)	Invest. et fonct. lié à l'invest. (5 23, 5 62)	Total 1	Source DNH Total 2.1	Source DNH Total (1+2.1)
Dotation	1 226 550	542 669	10 724 115	12 493 335	44 838 000	57 331 335
Réalisation	1 227 939	541 587	10 509 266	12 278 792	17 395 977	29 674 769
Tx d'exécution	100%	99,8%	98%	98,3%	38,8%	51,8%

Source : Bilan DNH 2021

Commentaires : On constate une baisse du taux d'exécution des financements extérieurs (38,8%) enregistré en 2021 contre 64,44% en 2020. Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

- le taux d'exécution de 1% de la dotation de 13 milliards FCFA du Projet d'Aménagement de Taoussa a significativement impacté sur la capacité d'absorption du financement extérieur. En dehors du projet Taoussa, le taux de 38,8% s'élèverait à 54,3%.
- le faible taux de décaissement des projets : (i) PAEPMA ; (ii) PCA-GIRE et (iii) PACTEA III ;
- les conséquences de la pandémie de la COVID-19 ;
- la lourdeur de certaines procédures d'approbation des dossiers et de passation des marchés au niveau national et au niveau des PTF ;
- la défaillance de certains acteurs du secteur privé dans l'exécution des travaux et services ;
- la situation d'insécurité dans les régions du Nord et du Centre ayant provoqué le retard dans la mise en œuvre de certains projets et programmes dans ces régions.

4.3. Séances de travail du GTPR et de l'Assistance Technique

Le Groupe de Travail Permanent de la Régulation a eu a travaillé sur l'examen et l'analyse des rapports STEFI et l'élaboration du rapport annuel 2020.

V. Présentation et analyse des indicateurs de régulation

5.1 Etat et analyse des indicateurs de régulation

Comme sa définition l'indique, un indicateur est une information ou un ensemble d'informations contribuant à l'appréciation d'une situation par le décideur.

Les indicateurs ont été élaborés en tenant compte des bonnes pratiques à l'échelle internationale.

Il a été mis en place un nombre de dix (10) indicateurs de régulation des systèmes d'adduction d'eau potable et divisé en trois (3) catégories qui sont présentés comme suit :

Qualité du service (4 indicateurs) : Taux d'accès au service ; Prix de vente moyen du m³ ; Contrôle de la qualité de l'eau et la Continuité du service.

Effizienz économique (4 indicateurs) : Coût de revient du m³ produit ; Taux de recouvrement ; Etat du fonds de recouvrement ; Capacité d'autofinancement.

Durabilité gestionnaire (2 indicateurs) : Rendement réseau ; Nombre d'employés pour 1000 consommateurs.

Tableau N° 3 : Etat et analyse des indicateurs de régulation

Catégorie	N°	Indicateur	Formule	Définition
Qualité du service	1	Taux d'accès au service	Nombre de personnes desservies* / Population totale de la localité ciblée	Population ayant théoriquement accès à l'approvisionnement par le SAEP. Indique le besoin pour des extensions
	2	Prix de vente moyen du m ³	Montant facturé / Volume facturé	Permet de comparer les charges des consommateurs par région, cercle, type d'ouvrage Plafond national : 500 FCFA/m ³ Prix en milieu urbain : 280 FCFA/m ³
	3	Contrôle de la qualité de l'eau	Nombre de contrôles du taux de chlore / mois	Indique l'existence et le fonctionnement du dispositif de traitement de l'eau La valeur doit atteindre 1 au moins pour indiquer le fonctionnement du système et indiquer la bonne qualité de l'eau
	4	Continuité du service	Nombre de jours d'interruption du service non-justifiée par an	Indique la sécurité de l'AEP pour les consommateurs, donc la fiabilité du système de gestion Ne devrait pas dépasser une journée
Efficience économique	5	Coût de revient du m ³ produit	(charges de fonctionnement + amortissement) / Volume pompé	Permet d'évaluer l'efficience technique du système et de la gestion La différence avec le prix moyen montre le bénéfice de l'exploitant
	6	Taux de recouvrement	Total règlement factures / Total facturé	Indice pour la satisfaction des consommateurs (bon rapport avec la clientèle, efficacité de la gestion service-client)
	7	Etat du fonds de renouvellement	Solde fonds de renouvellement / cumul besoin amortissement	Identifie le respect de la prise en compte de l'amortissement des équipements
	8	Capacité d'autofinancement	(Total recette – total charges de fonctionnement (hors provisions)) / total amortissement	Permet de mesurer la viabilité du système de gestion financière Devrait toujours être au moins égal à 1
Durabilité gestionnaire	9	Rendement réseau	Volume facturé / Volume pompé	Indique les pertes du système Efficient si >= 85% Insuffisant si < 85%
	10	Nombre d'employés pour 1000 consommateurs	Nombre d'employés / Nombre de personnes desservies* / 1000	Indique l'efficience des services rendus par l'exploitant auprès des consommateurs

*la population desservie est estimée : 400 personnes par BF, 10 personnes par BP, BA ou BC

5.2 Cotation des indicateurs :

Une cotation a été mise en place pour évaluer la valeur des indicateurs et une couleur a été attribuée à chaque cotation. En fonction de sa valeur, l'indicateur sera noté de la façon suivante :

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Appréciation	Cotation	Couleur
Mauvais	1	Rouge
Acceptable	3	Jaune
Optimal	5	Vert

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de référence pour la cotation de chaque indicateur.

Tableau N°4 : valeurs de référence pour la cotation de chaque indicateur

Catégorie	N°	Indicateur	Plage de valeur	Cotation	Avertissement
Qualité du service	1	Taux d'accès au service	> 90%	5	Bien, accès suffisant (mais pas encore universel !)
			90 – 70 %	3	Moyen, accès insuffisant
			<= 70%	1	Mauvais, accès très insuffisant
	2	Prix de vente moyen du m ³	<= 300	5	Bien, prix comparable au milieu urbain
			301 - 400	3	Moyen,
			401 - 500	1	Mauvais, prix trop élevé
	3	Contrôle de la qualité de l'eau par mois	>1	5	Bien, car plusieurs contrôles par mois
			=1	3	Exigence respectée
			0	1	
	4	Continuité du service	0	5	Bien, Aucune Interruption continue non-justifiée (contrat, §18) de plus de 24h
			<=1 jour	3	Moyen, interruption continue non-justifiée ne dépassant pas les 24h
			>1 jour	1	Mauvais, interruption non-justifiée de plus de 24h, pénalités possible (selon contrat §18)
Efficience économique	5	Coût de revient du m ³ produit	<=250	5	Bien, bonne gestion, très efficient
			> 250 <= 350	3	Moyen
			> 350	1	Mauvaise gestion, inefficente
	6	Taux de recouvrement	> 95%	5	Bien, bon rapport avec la clientèle
			95 – 85 %	3	Moyen
			<= 85%	1	Mauvais, attention, trop d'impayés
	7	Etat du fonds de renouvellement	100%	5	Bien, montant nécessaire pour l'amortissement versé au compte de renouvellement
			>90%	3	Moyen, car totalité des besoins d'amortissement n'es pas prise en compte
			=<90%	1	Mauvais, car manque important d'épargne pour assurer l'amortissement.
	8	Capacité d'autofinancement	>150%	5	Excellent, gestion fiable, renouvellement
			150-100%	3	Moyen, mais charges courantes assurées
			<100%	1	Mauvais, attention, grand risque de fiabilité
9	Rendement réseau	> 85%	5	Excellent : Très peu de perte	
		>= 80%	3	Moyen	
		< 80%	1	Mauvais. Trop de pertes. Nécessaire de les	

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Durabilité gestionnaire	10	Nombre d'employés pour 1000 consommateurs	<5	5	spécifier et résoudre (physique/commercial)
			5 – 8	3	Bien, très efficace
			>8	1	Moyen, mais taille d'équipe acceptable
					Mauvais, trop de charges salariales

5.3 Présentation et analyse des indicateurs de performance

A la date du 31 Août 2022, les 05 Opérateurs, GCSAEP (l'opérateur STEFI de la région de Koulikoro) ; SID-SERTAS (l'opérateur STEFI de la région de Mopti et Sikasso) ; IGIP-Afrique (l'opérateur STEFI de la région de Ségou) et AGED-2AEP (l'Opérateur STEFI de la Région de Kayes) ont fourni des données techniques et financières de la gestion de leurs zones d'intervention respectives.

a) Données STEFI pour la Région de Koulikoro :

Sur les 55 centres suivis, le taux d'accès au service public de l'eau potable est suffisant dans 38 centres, 11 centres ont un accès acceptable et très insuffisant dans 06 centres ; le prix de vente moyen du m³ d'eau est bon dans 05 centres, moyen dans 13 et mauvais dans 37 centres.

Le nombre de contrôle de la qualité de l'eau par mois est inexistant dans 40 centres, et respecté dans 15 centres ; le nombre de jours sans arrêt de service par an est respecté dans 53 centres et non respecté dans 02 centres ; le coût de revient du m³ est très efficace dans 14 Centres, moyen dans 14 centres et inefficace dans 27 Centres ; l'on enregistre de bons taux de recouvrement dans 54 Centres et mauvais dans 01 Centre ; le fonds de renouvellement est bon dans 41 Centres et mauvais dans 14 Centres ; la capacité d'autofinancement est excellente dans 18 centres, moyennement bonne dans 09 et mauvaise dans 28 Centres ; le rendement réseau est très mauvais : on enregistre trop de pertes d'eau dans 24 centres ; le nombre d'employés pour 1000 consommateurs est très efficace dans les 55 centres suivis.

Le tableau ci-dessous présente les données spécifiques de chaque indicateur des 55 SAEP de la région de Koulikoro.

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI
STEFI de KOULIKORO

Année 2021

Nombre de centres concernés : 55

Indicateur	Qualité du service				Efficacité économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m ³	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m ³	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellement	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
BAGUINEDA VILLAGE	100%	247,96	0	0	157,65	71%	0,00	0,00	74%	1
BANANTOU	100%	455,01	0	0	1 066,71	100%	1,79	0,21	88%	0
BANCO	96%	450,00	1	0	980,41	100%	0,00	-0,39	58%	0
BANCOUMANA	68%	479,90	0	0	244,88	100%	11,08	2,80	75%	0
BOLE	100%	361,09	0	0	675,40	100%	4,60	0,24	82%	0
BOUGOUNINA	100%	352,26	0	0	457,64	100%	0,00	0,53	100%	0
DALLY	90%	375,00	0	0	254,78	100%	8,92	1,80	96%	0
DAMPHA	100%	405,35	0	0	219,43	100%	9,04	2,83	84%	0
DANDOUGOU	100%	432,61	0	0	927,23	100%	0,37	0,00	19%	0
DEGNEKORO	100%	455,93	0	0	938,67	100%	0,00	0,03	32%	0
DEGUELA	100%	392,15	0	0	253,77	100%	5,57	2,63	100%	0
DIEBE	100%	458,62	0	0	2 711,08	100%	0,00	-0,10	100%	0
DIERO	46%	400,00	1	0	2 264,41	100%	3,96	0,02	95%	0
DOUGOURAKORO	100%	472,67	0	0	155,22	100%	7,32	7,06	90%	0
FALLA	100%	462,54	0	0	1 318,98	100%	3,43	0,07	68%	0

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KOULIKORO

Nombre de centres concernés : 55

Indicateur Exploitation	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
FARABA	100%	439,02	0	0	1 209,33	100%	5,47	0,11	66%	0
FEGOUN	100%	373,40	0	0	252,70	100%	3,39	2,26	98%	0
FIGUIRAT TOMO	100%	485,92	0	0	287,27	100%	12,94	2,76	100%	0
GOUNI	100%	395,20	1	0	273,29	100%	1,67	1,00	67%	0
GUIHOYO	100%	472,51	0	0	1 076,79	100%	2,13	0,19	56%	0
HABALADOUGOU	93%	436,53	1	0	138,37	100%	6,54	3,88	54%	0
KASSELA	37%	329,17	0	0	310,18	100%	2,89	1,56	97%	0
KELA	94%	295,29	1	0	457,63	100%	0,81	0,29	90%	0
KENENKOUN	52%	358,16	1	0	296,14	98%	5,48	1,50	93%	0
KOBALAKORO	94%	363,53	0	0	247,30	100%	7,51	3,39	92%	0
KOLA BAMANA	79%	456,74	0	0	899,03	100%	8,07	0,16	100%	0
KONDO	100%	427,77	0	0	328,00	100%	6,61	1,69	96%	0
KONI	100%	470,72	0	0	1 058,50	100%	4,43	0,12	82%	0
KOULA	100%	371,86	0	0	871,70	100%	4,16	0,13	95%	0
KOURSALE	100%	450,00	0	0	236,11	100%	3,56	1,64	59%	0

Page 2/4

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KOULIKORO

Nombre de centres concernés : 55

Indicateur Exploitation	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
KOYALA	100%	480,48	0	0	2 816,82	100%	2,52	0,09	72%	0
MADINA SACKO	100%	246,75	0	0	156,09	100%	10,90	2,70	89%	0
MASSALA	0%	424,20	1	0	487,34	100%	0,43	-0,16	89%	0
MASSIGUI	79%	479,82	1	0	399,38	100%	0,38	1,20	87%	0
MISSANGO	100%	476,72	0	0	739,41	100%	2,95	0,24	54%	0
MOUNTOUGOULA	100%	418,93	1	0	142,40	100%	3,64	6,05	73%	0
NANGOLA	78%	404,70	1	0	346,97	100%	3,34	1,48	100%	0
NANGUILA	100%	452,34	0	0	292,24	100%	4,09	1,07	66%	0
N'GABACORO DROIT	100%	371,86	1	0	237,37	100%	16,62	3,33	60%	0
N'GARADOUGOU	100%	450,00	0	0	3 050,26	100%	0,00	-0,03	71%	0
NIAME	100%	497,31	0	0	1 688,44	100%	1,78	-3,52	87%	0
NTOBOUGOU	100%	500,71	0	0	885,93	100%	2,14	0,11	57%	0
OULOLODO	100%	291,73	1	0	233,54	100%	5,34	1,45	95%	0
SALAMALE	100%	417,58	0	0	308,21	100%	5,51	1,22	86%	0
SANANKORO	99%	450,00	1	0	101,15	100%	0,83	1,14	25%	0

Page 3/4

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KOULIKORO

Nombre de centres concernés : 55

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m ³	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m ³	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
SELEFOUGOU	80%	483,75	0	0	313,47	100%	0,28	0,00	36%	0
SIANA	100%	428,32	0	0	1 657,05	100%	4,92	0,01	55%	0
TIENFALA VILLAGE	100%	457,51	1	4	345,87	100%	0,15	3,62	89%	0
TINKELE	100%	454,42	0	0	702,66	100%	0,00	0,25	67%	0
TIORIBOUGOU	59%	358,00	0	180	241,69	100%	3,28	2,64	91%	0
TOGO	100%	458,05	0	0	1 527,96	100%	4,27	0,00	62%	0
TOUBA SYLLA	100%	232,96	0	0	187,95	100%	3,30	1,82	100%	0
YELEKEBOUGOU	100%	454,50	0	0	426,53	100%	3,86	1,12	96%	0
ZANTIGUILA	75%	482,83	1	0	358,20	100%	3,58	0,66	65%	0
ZETA	100%	461,07	0	0	1 092,79	100%	2,37	-0,08	84%	0

- Quelques cas de bonne performance de la gestion dans la région de Koulikoro.

Fegoun : L'exploitation de Fegoun à une bonne gestion. Les principaux indicateurs de performance sont bons, la gestion est efficace (coût de revient maîtrisé) et durable (bon rendement). On constate aussi de l'argent dans la caisse pour le renouvellement. Il faudrait prendre des dispositions pour que le suivi du contrôle de la qualité de l'eau par mois soit effectif.

Kobalakoro : Une assez bonne gestion du système en termes de durabilité financière et de renouvellement. La gestion actuelle permet de revoir à la baisse le prix de vente du m³ pratiqué afin de favoriser l'accessibilité des consommateurs. Cette décision communale doit être accompagnée par l'avis technique du STEFI.

Kenenkoun : L'exploitation de Kenenkoun suit sa bonne gestion du centre. Le prix de vente d'eau est satisfaisant mais peut faire mieux. Cependant, des efforts doivent être consentis par rapport à des dispositions pour l'accès de la population à l'eau.

b) Données STEFI de la Région de Kayes :

Il a été constaté que les SAEP de la région de Kayes ont fait beaucoup de progrès par rapport à l'année dernière : sur les 89 centres suivis, 35 centres ont un taux d'accès au service suffisant, 26 centres ont un accès acceptable et 28 ont accès très insuffisant ; le prix de vente moyen du m³ d'eau est bon dans six 04 centres, moyen dans huit 11 et mauvais dans soixante-treize 74 Centres.

Le nombre de contrôle de la qualité de l'eau par mois est inexistant dans les 89 centres ; le nombre maximum de jours d'arrêt de service par an est respecté dans 88 centres et moyen dans 01 centre ; le cout de revient du m³ est très efficace dans 52 Centres, moyen dans 22 et trop élevé dans 15 Centres ; le taux de recouvrement est correct dans 48 Centres, moyen dans 23 et mauvais dans 18 Centres ; le fonds de renouvellement est bien dans 01 Centres et mauvais dans 88 Centres ; la capacité d'autofinancement est excellente dans 12 et mauvais dans 77 Centres ; le rendement réseau est excellent dans 79 centres, moyen dans 02 et trop de pertes d'eau constatées dans 08 centres ; le nombre d'employés pour 1000 consommateurs est très efficace dans l'ensemble des 89 Centres.

Le tableau ci-dessous présente les données spécifiques de chaque indicateur des 89 SAEP de la région de Kayes.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KAYES

Nombre de centres concernés : 89

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
AITE	0%	500,00	0	0	0,00	88%	0,00	0,00	0%	0
AOUROU	87%	510,22	0	0	149,20	100%	545,75	48,46	92%	0
AWOINI	72%	250,00	0	0	170,95	83%	76,46	15,78	91%	0
BADINKO	0%	495,97	0	0	564,14	86%	18,68	2,06	100%	0
BAFARARA	100%	488,10	0	0	294,44	84%	27,27	15,62	89%	0
BALANDOUGOU	100%	488,25	0	0	440,77	78%	313,98	4,20	98%	0
BANAYA	0%	495,82	0	0	248,52	95%	1 979,88	992,21	100%	0
BANGASSI	79%	467,97	0	0	456,17	100%	70,87	1,54	99%	0
BEMA	89%	493,17	0	0	213,40	75%	0,00	6,55	99%	0
BENDOUGOUBA	100%	248,51	0	0	372,31	89%	166,16	2,92	100%	0
BILDADJI	100%	360,00	0	0	213,85	99%	7,41	4,84	100%	0
BOUGARYBAYA	100%	485,97	0	0	847,54	91%	0,16	0,36	99%	0
BOUTINGUISSE	0%	458,67	0	0	0,00	95%	0,00	0,00	0%	0
DIABIGUE	59%	290,30	0	0	111,55	87%	0,00	46,18	97%	0
DIABOUGOU	100%	558,34	0	0	467,81	97%	446,74	20,18	100%	0

Page 1/6

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KAYES

Nombre de centres concernés : 89

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
DIAKADROMOU	100%	498,50	0	0	234,43	100%	164,06	31,42	100%	0
DIAKON	0%	500,00	0	0	0,00	100%	0,00	0,00	0%	0
DIAKONE	100%	498,62	0	0	363,52	93%	3,23	2,43	89%	0
DIALAKA	100%	480,75	0	0	650,75	100%	0,00	-0,32	99%	0
DIALANE	0%	495,17	0	0	370,02	91%	260,01	39,16	90%	0
DIALLAN	100%	398,11	0	0	119,97	100%	0,00	2,99	78%	0
DIAMOU	100%	497,48	0	0	460,21	100%	0,72	0,81	88%	0
DIANDIOUME	73%	462,82	0	0	245,85	97%	120,99	31,83	96%	0
DIANVELY RANGABE	85%	228,08	0	0	168,65	94%	54,56	9,53	96%	0
DIATAYA	0%	496,36	0	0	234,91	95%	39,25	14,65	92%	0
DIAYE COURA	86%	407,65	0	0	208,04	100%	44,82	17,52	97%	0
DINDINAYE	91%	492,56	0	0	405,98	98%	5,60	2,60	100%	0
DJOUNGOUNTE	62%	488,60	0	0	311,91	84%	253,89	31,21	100%	0
DRAMANE	64%	538,42	0	0	320,61	100%	369,69	23,58	98%	0
FANGA	89%	477,48	0	0	412,22	81%	6,16	3,20	100%	0

Page 2/6

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KAYES

Nombre de centres concernés : 89

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
EXPLOITATION										
FASSOUBEDE	94%	472,62	0	0	165,03	98%	0,00	84,14	100%	0
FATAO	44%	505,77	0	0	52,30	95%	0,00	88,52	100%	0
FEGUI	77%	398,57	0	0	201,15	100%	66,79	13,68	98%	0
GABOU GOPELA	100%	490,74	0	0	291,87	100%	14,84	3,37	82%	0
GAGNY	100%	488,23	0	0	309,96	93%	33,96	3,63	71%	0
GAVINANE	100%	443,18	0	0	282,07	100%	29,04	11,47	98%	0
GORY GOPELA	100%	415,81	0	0	741,94	100%	65,78	-9,84	92%	0
GUENIKORO	100%	492,25	0	0	464,97	81%	461,62	6,36	100%	0
GUESSEBINE	0%	496,25	0	0	655,50	100%	41,75	39,64	100%	0
HAMDALAYE	100%	456,15	0	0	262,37	100%	47,91	6,23	100%	0
KABATE	100%	497,59	0	0	0,00	83%	559,29	45,78	0%	0
KAKOULOLOU	100%	300,00	0	0	280,58	100%	77,23	3,60	97%	0
KALINIORO	79%	543,56	0	0	309,68	100%	2 329,81	68,48	100%	0
KIRANE	0%	477,36	0	0	335,45	100%	28,30	6,69	93%	0
KOKOFATA	100%	499,17	0	0	611,51	13%	270,13	11,44	99%	0

Page 3/6

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KAYES

Nombre de centres concernés : 89

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
EXPLOITATION										
KOUROUKERE	100%	489,72	0	0	178,45	100%	209,28	69,63	95%	0
KOUSSANE	95%	733,33	0	0	1 892,07	86%	0,00	62,86	100%	0
KREMIS	0%	392,27	0	0	241,33	99%	60,83	13,06	95%	0
LAMBATARA	0%	490,45	0	0	286,46	84%	286,48	179,22	81%	0
LAMBIDOU	69%	498,27	0	0	52,09	95%	0,00	50,25	99%	0
LEYA	89%	463,31	0	0	398,75	77%	73,35	9,18	97%	0
MADIGA SACKO	60%	483,68	0	0	34,89	100%	0,00	50,67	100%	0
MADINA	100%	452,02	0	0	205,15	99%	15,18	6,35	96%	0
MADINA KOUTA	0%	494,70	0	0	218,46	93%	478,03	175,66	100%	0
MAKANA	99%	500,00	0	0	307,31	99%	9,48	4,90	89%	0
MALLOUM	0%	331,42	0	0	0,00	95%	0,00	0,00	0%	0
MARENA	100%	496,42	0	0	311,31	94%	48,57	6,77	98%	0
MARENA	19%	459,27	0	0	280,32	100%	0,00	2,67	100%	0
MARENA	0%	489,05	0	0	355,90	97%	75,34	12,87	87%	0
MORO MORO	100%	441,07	0	0	276,84	100%	357,78	6,22	95%	0

Page 4/6

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KAYES

Nombre de centres concernés : 89

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
MOULINE	99%	461,17	0	0	380,23	100%	82,54	21,02	100%	0
MOUNTA KAGORO	81%	477,01	0	0	149,61	100%	23,09	11,95	100%	0
MOUNTA SONINKE	65%	476,54	0	0	41,61	99%	0,00	81,24	100%	0
NIOGOMERA	66%	495,12	0	0	409,17	69%	14,13	7,90	100%	0
OUOLEGUELA	100%	499,31	0	0	335,44	98%	6,59	10,68	98%	0
SAGABARI	57%	497,51	0	0	552,88	79%	5,86	1,13	99%	0
SAMANTARA	40%	300,00	0	0	189,67	100%	229,62	6,91	100%	0
SANDARE	88%	470,14	0	0	541,54	97%	0,93	1,45	100%	0
SANSANGUE	100%	391,45	0	0	253,42	99%	1 059,16	21,26	88%	0
SEBEKORO	100%	397,89	0	0	312,19	76%	0,00	19,83	100%	0
SEFETO	95%	471,07	0	0	450,06	87%	3,06	2,15	90%	0
SEGOUNA	92%	487,84	0	0	402,29	98%	236,47	3,68	100%	0
SELIFELY	0%	484,45	0	0	0,00	99%	0,00	0,00	0%	0
SELINKEGNY	100%	400,00	0	0	112,67	88%	0,00	8,60	100%	0
SERENATY	100%	491,27	0	0	367,91	100%	401,42	29,61	98%	0

Page 5/6

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de KAYES

Nombre de centres concernés : 89

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
SIBINDY	100%	465,02	0	0	107,42	100%	0,00	6,94	96%	0
SIMBI	100%	457,12	0	0	262,67	100%	34,32	8,68	95%	0
SIROUMOULOLOU	92%	462,57	0	0	258,87	100%	91,73	12,10	87%	0
SITAKILY	69%	481,76	0	0	481,22	74%	32,87	3,15	93%	0
SOBOKOU	95%	493,01	0	0	299,73	95%	49,37	9,90	89%	0
SOMANKIDY	74%	482,55	0	1	322,16	97%	15,97	4,87	100%	0
TAFACIRGA	100%	491,32	0	0	491,10	82%	1 424,80	16,61	100%	0
TAFACIRGA-DJOU MOU	100%	489,81	0	0	363,29	100%	724,11	30,18	95%	0
TAMBACARA	89%	511,96	0	0	499,43	100%	32,86	2,14	100%	0
TOUKOTO	82%	486,49	0	0	379,57	92%	21,47	5,09	96%	0
TRANTIMOU	78%	486,23	0	0	207,97	62%	0,00	96,38	100%	0
YAGUINE	94%	488,67	0	0	484,37	95%	19,70	20,23	100%	0
YERERE	100%	483,16	0	0	270,58	88%	0,00	50,08	93%	0
YOURI	100%	378,91	0	0	291,01	99%	9,32	4,76	100%	0

Page 6/6

- Quelques cas de bonne performance de gestion dans la région de Kayes.

Bildadji : Le centre est très bien en termes de durabilité financière (renouvellement) ! La gestion actuelle est bonne, le prix de vente et le taux d'accès sont plus que corrects, ce qui favorise l'accès aux consommateurs. Il faudra également mettre un accent sur la qualité de l'eau afin de garantir un accès sécurisé.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Diakadromou : Très Bien en termes de durabilité financière, la gestion actuelle permet de revoir à la baisse le prix de vente du m³ pratiqué. Cette décision communale doit être accompagnée par l'avis technique du STEFI. Le rendement du réseau trop de perte consenti.

Diandioume : La gestion actuelle permet de revoir à la baisse le prix de vente du m³ pratiqué afin de favoriser l'accessibilité aux consommateurs. Cette décision communale doit être accompagnée par l'avis technique du STEFI. Une bonne gestion financière est constatée. En revanche, le contrôle de la qualité de l'eau est inexistant et il est nécessaire d'étendre l'accès du service aux consommateurs.

c) Données STEFI de la Région de Mopti :

Il a été constaté que l'opérateur a été buté à des problèmes de perte de données, sur lesquels 01 seul centre a été remonté, qui à un taux d'accès au service acceptable ; le prix de vente moyen du m³ d'eau est moyen.

Le nombre de contrôle de la qualité de l'eau par mois est inexistant; le nombre de jours d'arrêt de service par an est respecté dans le centre ; le cout de revient du m³ est moyen; le taux de recouvrement est bien dans le Centre ; le fonds de renouvellement est bien ; la capacité d'autofinancement est excellente; le rendement réseau est excellent; le nombre d'employés pour 1000 consommateurs est très efficient dans le Centre.

Le tableau ci-dessous présente les données spécifiques de chaque indicateur du centre SAEP de la région de Mopti.

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI
STEFI de MOPTI

Année 2021
Nombre de centres concernés : 1

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m ³	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m ³	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellement	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
Exploitation										
GAGNA	92%	366.29	0	0	272.82	100%	28.05	3.11	95%	0

- Quelques cas de bonne performance de gestion dans la région de Mopti.

Gagna : Très bien en termes de durabilité financière (renouvellement) ! La gestion actuelle permet de revoir à la baisse le prix de vente du m³ pratiqué afin de favoriser l'accessibilité aux consommateurs. Cette décision communale doit être accompagnée par l'avis technique du STEFI. Il faudra également mettre un accent sur la qualité de l'eau afin de garantir un accès sécurisé.

On constate que le Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) du centre est mieux géré sur la base des indicateurs mentionnés.

d) Données STEFI de la Région de Ségou :

Il a été constaté que sur les 12 centres suivis, 08 centres ont un taux d'accès au service suffisant et 04 ont un accès acceptable ; le prix de vente moyen du m³ d'eau est bon dans 01 centre, moyen dans 05 et mauvais dans 06 centres.

Le nombre de contrôle de la qualité de l'eau par mois est inexistant dans les 12 centres ; le nombre de jours d'arrêt de service par an est respecté dans 10 centres, moyen dans 01 centre et très mauvais dans 01 centre ; le cout de revient du m³ très efficient dans 02 centres, moyen dans 02 et inefficent dans 08 centres ; le taux de recouvrement est bien dans 03, moyen dans 03 centres et mauvais dans 06 centres ; le fonds de renouvellement est bien dans 07 centres et mauvais dans 05 Centres ; la capacité d'autofinancement est excellente dans 04 et mauvaise dans 08 Centres ; le rendement

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

réseau est excellent dans 10 centres, moyen dans 01 centre et trop de pertes d'eau est constatées dans 01 centre ; le nombre d'employés pour 1000 consommateurs est très efficient dans tous les 12 Centres.

Le tableau ci-dessous présente les données spécifiques de chaque indicateur des 12 SAEP de la région de Ségou.

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de SEGOU

Nombre de centres concernés : 12

Indicateur Exploitation	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m ³	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m ³	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellemen	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
DIENA	100%	982,67	0	0	410,88	100%	17,66	4,59	96%	0
FALO	95%	469,44	0	0	685,46	83%	22,24	0,00	81%	0
GOUENDO	100%	103,14	0	0	331,29	55%	0,00	-15,05	95%	0
HEREMAKONO	92%	397,94	0	0	271,20	93%	0,00	0,00	89%	0
KOE	100%	400,00	0	60	510,71	100%	1,85	-1,15	93%	0
MANDIAKUY	100%	346,91	0	1	477,04	49%	13,61	-2,57	95%	0
N'GASSOLA	100%	450,00	0	0	1 455,90	92%	0,00	0,11	86%	0
NIALA	100%	456,30	0	0	929,70	39%	5,91	-0,84	95%	0
SAMINE	73%	484,43	0	0	304,35	66%	0,00	2,57	95%	0
SAYE	100%	329,92	0	0	227,58	93%	33,39	10,39	92%	0
SOMO	100%	373,22	0	0	1 967,20	69%	5,25	-3,35	55%	0
TENENI	78%	484,28	0	0	767,89	100%	0,00	-0,92	90%	0

- Quelques cas de bonne performance de gestion dans la région de Ségou.

Saye : Le centre est très bien en termes de durabilité financière (renouvellement) ! La gestion actuelle est bonne, on peut revoir à la baisse le prix de vente du m³ pratiqué et le taux d'accès est plus que corrects, ce qui favorise l'accès aux consommateurs. Il faudra également mettre un accent sur la qualité de l'eau afin de garantir un accès sécurisé.

Diena : L'exploitation de Diena a une bonne gestion du centre. Le prix de vente d'eau doit être revu à la baisse pour mieux consentir l'accès de la population à l'eau. Il faudra également mettre un accent sur la qualité de l'eau afin de garantir un accès sécurisé.

e) Données STEFI de la Région de Sikasso :

Il a été constaté que sur les 14 centres suivis, 04 centres ont un taux d'accès au service suffisant, 06 sont moyen et 04 ont un accès très insuffisant ; le prix de vente moyen du m³ d'eau est bon dans 01 centre, moyen dans 02 et mauvais dans 11 centres.

Le nombre de contrôle de la qualité de l'eau par mois est inexistant dans les 14 centres ; le nombre de jours d'arrêt de service par an est respecté dans 13 centres et non dans 01 centre ; le cout de revient du m³ très efficient dans 01 Centres et inefficent dans 13 Centres ; le taux de recouvrement est bien dans 03 centres, moyen dans 03 centres et mauvais dans 08 Centres ; le fonds de renouvellement est bien dans 12 centres et mauvais dans 02 centres ; la capacité d'autofinancement est excellente dans 03 centres et mauvaise dans 11 Centres ; le rendement réseau est excellent dans 11 centres et trop de pertes d'eau est constatées dans 03 centre ; le nombre d'employés pour 1000 consommateurs est très efficient dans tous les 14 Centres.

Le tableau ci-dessous présente les données spécifiques de chaque indicateur des 14 SAEP de la région de Sikasso.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Performances de Gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Mali

Valeur des indicateurs par centre pour une zone STEFI

Année 2021

STEFI de SIKASSO

Nombre de centres concernés : 14

Indicateur	Qualité du service				Efficience économique				Durabilité gestionnaire	
	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Nb. contrôles qualité /mois	Nb jours arrêt service /an	Coût de revient du m3	Taux de recouvrement	Etat fonds de renouvellement	Capacité auto-financement	Rendement réseau	Nb employés pour 1000
BARAMBA	100%	477,58	0	0	971,70	75%	24,33	-0,28	100%	0
BOBOLA ZANGASSO	47%	466,23	0	0	816,66	77%	2,36	-0,14	100%	0
DEBELA	48%	400,00	0	0	700,70	66%	6,49	0,14	99%	0
DOUMANABA	84%	496,74	0	0	788,13	71%	1,01	0,52	100%	0
GARALO	100%	477,45	0	0	438,59	94%	6,29	2,82	100%	0
KADIANA	50%	469,16	0	0	509,97	71%	0,21	1,56	100%	0
KALANA	100%	277,14	0	0	440,59	99%	5,93	-12,58	100%	0
KARANGANA	73%	463,92	0	0	898,63	85%	1,31	-0,32	100%	0
KONSEGUELA	77%	382,69	0	0	243,74	46%	17,87	-0,83	40%	0
MIENA	48%	453,88	0	0	567,13	91%	6,09	-3,94	64%	0
MPESSOBA	83%	452,11	0	0	467,20	85%	2,70	2,29	90%	0
N'KOURALA	100%	464,24	0	0	1 586,51	100%	0,18	0,24	100%	0
OURIKELA	75%	494,51	0	1	3 887,22	55%	17,78	-17,62	100%	0
SINTELA	85%	450,00	0	0	4 008,73	100%	11,00	-2,71	80%	0

- Quelques cas de bonne performance de gestion dans la région de Sikasso.

Garalo : Le centre est très bien en termes de durabilité financière (renouvellement) ! La gestion actuelle est bonne, on doit revoir à la baisse le prix de vente du m³ pratiqué et le taux d'accès est plus que corrects, ce qui favorise l'accès aux consommateurs. Il faudra également mettre un accent sur le recouvrement et la qualité de l'eau afin de garantir un accès sécurisé.

Kalana : Une assez bonne gestion du système ; bien en termes de renouvellement et non en terme de charge courantes qui n'est pas assurées, qui signifie un risque de fiabilité financière.

f) Données STEFI par Régions :

Ce tableau ci-dessous nous donne la situation par région des différents STEFI.

Région	Nombre d'exploitations	Taux d'accès au service	Prix de vente moyen du m3	Contrôle de la qualité de l'eau par mois	Continuité du service	Coût de revient du m3 produit	Taux de recouvrement	Etat du fonds de renouvellement	Capacité d'autofinancement	Rendement réseau	Nb d'employés pour 1000 consommateurs
KAYES	89	74%	463,54	0,00	0,00	273,73	93%	127,37	20,50	91%	0,00
KOULIKORO	55	93%	419,39	0,26	0,08	682,21	100%	3,80	1,16	78%	0,00
MOPTI	1	92%	366,29	0,00	0,00	272,82	100%	28,05	3,11	95%	0,00
SEGOU	12	97%	419,24	0,00	0,10	623,30	80%	6,65	-0,16	91%	0,00
SIKASSO	14	77%	454,31	0,00	0,00	1006,09	81%	6,59	-1,34	94%	0,00

g) Difficultés récurrentes constatées sur l'ensemble des SAEP de Mopti et de Koulikoro

Quatre principales difficultés sont rencontrées dans la gestion des SAEP :

1^{ère} difficulté : les indicateurs du taux d'accès, le nombre de contrôle par mois et le rendement du réseau ne sont pas bien renseignés par les opérateurs STEFI ;

2^{ème} difficulté : le taux de recouvrement est jugé très inexistant dans (18/89 centres) et la capacité d'autofinancement inexistante dans (09/89 centres) dans la région de Kayes ;

3^{ème} difficulté : le prix de vente moyen du m³ jugé très élevé dans 74/89 centres dans la région de Kayes ; dans 37/55 centres dans la région de Koulikoro ; dans 6/12 centres dans la région de Ségou et 11/14 centres dans la région de Sikasso.

4^{ème} difficulté : Difficulté au niveau de la remonté des données auprès des prestataires vu l'insécurité que sévit la région de Mopti. **Cette année nous n'avons eu qu'un seul centre renseigné.**

On peut noter d'autres difficultés non moins importantes telles que la non maîtrise du coût de production (charge de fonctionnement, salaires, etc.) dans certains centres.

Corvée d'eau dans un centre de la région de Kayes suivi par le STEFI



Autres informations pour une appréciation de la performance du SPEP en milieu rural

Le GTPR a pris le soin d'analyser d'autres données disponibles au niveau de la DNH pour évaluer la performance de la gestion des SAEP.

La Direction Nationale de l'Hydraulique a mis en œuvre les activités issues de la mise à jour 2021 du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021 – 2023. Ce programme du secteur de l'eau au titre de l'année 2021 visait les quatre (04) objectifs suivants : (i) Améliorer l'accès à l'eau de façon équitable et durable ; (ii) Améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages ; (iii) Favoriser la gestion intégrée des ressources pour tous les usages ; (iv) Améliorer la qualité du service public de l'eau de façon efficace et efficiente.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable, les actions prévues au titre de l'année 2021 portaient sur : (i) la création de 2271 Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) dans le cadre des projets et programmes financés par le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et les populations ; (ii) la réhabilitation de 362 Points d'Eau Modernes répartis sur l'ensemble du territoire national dans le cadre des projets et programmes en cours.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Concernant la création de nouveaux points relatifs à l'accès à l'eau potable, **1 353** nouveaux Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) ont été réalisés par l'ensemble des intervenants contre **2 271** EPEM programmés, soit un taux de réalisation moyen de 60%. Ces réalisations qui se répartissent sur l'ensemble du territoire national, portent sur : 836 nouveaux ouvrages d'alimentation en eau dont 123 adductions d'eau potable et/ou sommaire, 226 systèmes d'hydraulique villageoise améliorés, 45 puits modernes et 442 forages équipés de pompes à motricité humaine.

Concernant les réhabilitations de points d'eau existants, il a été réhabilité **139** équivalents points d'eau modernes, contre 362 EPEM programmés, soit un taux de réalisation moyen de 38%. Ces réalisations qui se répartissent sur l'ensemble du territoire national hormis les régions de Taoudéni et le District de Bamako, portent sur 73 réhabilitations d'ouvrages d'alimentation en eau potable dont 01 adduction d'eau potable, 12 adductions d'eau potable sommaire, 17 systèmes d'hydraulique villageoise améliorés, 38 forages équipés de pompes à motricité humaine, 19 puits modernes.

Etat des systèmes d'adduction d'eau potable :

Il est nécessaire d'apporter des clarifications préalables relatives au « classement » de l'état des SAEP. L'inventaire ne fait pas ressortir « comment » l'état du système a été évalué ou apprécié. Aussi, il s'avère nécessaire d'avoir des critères transparents et fiables permettant de catégoriser les systèmes selon des caractéristiques bien définies permettant ainsi des comparaisons. Les tableaux ci-dessous nous renseignent sur les systèmes d'adduction d'eau potable :

Tableau N° 5 : Etat des SAEP

	Nombre d'AEP/AES Fonctionnel	Taux d'AEP/AES Fonctionnel	Nombre d'AEP/AES Partiellement Fonctionnel	Taux d'AEP/AES Partiellement Fonctionnel	Nombre d'AEP/AES Non Fonctionnel	Taux d'AEP/AES Non Fonctionnel
Bamako	201	90.95%	10	4.52%	10	4.52%
Koulikoro	212	87.60%	24	9.91%	6	2.47%
Kayes	232	94.30%	11	4.47%	3	1.21%
Sikasso	125	76.68%	22	13.49%	16	9.81%
Mopti	170	89.94%	18	9.52%	1	0.52%
Ségou	124	67.75%	24	13.11%	35	19.12%
Tombouc	90	76.92%	18	15.38%	9	7.69%
Gao	45	91.83%	2	4.08%	2	4.08%
Kidal	15	75%	1	5%	4	20%
Ménaka	8	72.72	2	18.18%	1	9.09%
Taoudéni	15	75%	3	15%	2	10%
National	1237	84.66%	135	9.24%	89	6.09%

Source : Base de données SIGMA 4

Commentaires : Dans le tableau ci-dessus la région de Kidal a toujours des difficultés qui peuvent être dues à des raisons sécuritaires que les régions du nord subissent ces dernières années. Vu l'état de la situation dans la région de Kidal, 20% des SAEP ne sont pas fonctionnels. La proportion des SAEP non fonctionnels dans la région de Ségou est 19.12%, de 10% dans celle de Taoudéni, de 9.81% dans la région de Sikasso, de 7.69% dans la région de Tombouctou, de 4.08% dans la région de Gao, de 9.09% dans la région de Ménaka, de 2.47% dans la région de Koulikoro, de 1.21% dans la région de Kayes et de 0.52% dans la région de Mopti. Le District de Bamako, qui n'est pas suivi par un Opérateur STEFI à 4.52% de ses SAEP non fonctionnels.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Du tableau n°05, on constate, également, qu'au niveau national, le taux des SAEP en mauvais état est de 6,09% %. A cet effet, des dispositions en matière d'entretien et de suivi régulier doivent être prises pour pouvoir assurer un service de qualité aux consommateurs. Aussi, la professionnalisation de la gestion des SAEP ainsi qu'une régulation s'avèreraient nécessaires pour atteindre cet objectif.

Traitement de l'eau

Afin d'apprécier la prise en compte des aspects liés à la qualité de l'eau, une appréciation sommaire du traitement de l'eau au niveau des SAEP au Mali est possible à travers l'existence d'un dispositif de traitement.

En effet, la chloration devrait être systématique dans tous les SAEP (selon la stratégie d'AEP de 2007) afin de garantir un service de l'eau potable sécurisé. Aussi, le traitement systématique de l'eau au niveau de l'ensemble des SAEP existants devrait être obligatoire.

La nouvelle Politique Nationale de l'Eau prend cet aspect en compte en intégrant une stratégie nationale de surveillance de la qualité de l'eau de consommation qui inclut les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'eau (PGSSE) pour le suivi-contrôle et l'auto surveillance des producteurs et distributeurs d'eau de consommation. L'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre de ces outils nécessitent un accompagnement pour consolider le service public de l'eau potable (SPEP).

4.2 Arbitrage des conflits

De sa mise en place le 11 février 2019 au 31 Décembre 2021, le Groupe Thématique Permanent de Régulation du service public de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain n'a reçu aucune demande d'arbitrage dans le cadre de la gestion des conflits des adductions d'eau potable.

VI. Suivi des Recommandations formulées dans le rapport 2020

Tableau N° 6 : Suivi des recommandations de l'année 2020

Responsables	Recommandations	Etat d'exécution	Observations
Au Ministère en charge de l'eau :	<i>Encourager la mise en place d'une structure indépendante de la régulation du secteur eau potable en milieu rural et semi-urbain et entamer la relecture des textes de création des structures concernées ;</i>	En cours	Les textes de création de le CREE ont été relus et transmis au MEE
	<i>Intégrer la régulation indépendante du secteur eau dans le Code de l'eau ;</i>	En cours	La question a été prise dans le code de l'eau relu dont l'adoption attend celle de la Politique Nationale de l'Eau
Le Régulateur :	<i>Faire des études spécifiques (ou demander plus de détails au STEFI) dans le cas des exploitations qui excèdent un coût de revient de 400 FCFA (par exemple).</i>	Non réalisée	Aucune action n'a été menée dans ce sens pour des raisons sécuritaires.

Situation actuelle de la Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali

Les exploitants :	<i>Améliorer la gestion de la clientèle avec une meilleure facturation et recouvrement renforcé ;</i>	En cours	Des efforts ont été fournis à Kayes et à Mopti. Cependant, le taux de recouvrement est jugé très faible (22/33 centres) dans la région de Koulikoro
	<i>Suivre les recommandations des opérateurs STEFI, Faire des extensions et densifications si nécessaires afin d'améliorer la desserte ;</i>	Non réalisée	Aucune information n'est parvenue à la DNH
Le STEFI :	<i>Revoir l'existence des pertes physiques ou vérifier la performance des exploitants.</i>	Non réalisée	Des efforts supplémentaires doivent être fournis dans la saisie des données de Koulikoro et Mopti.
La DNH :	<i>Adresser des lettres individuelles aux SAEP et Communes connaissant des difficultés ;</i>	Non réalisée	
	<i>Encourager la professionnalisation de la gestion pour une meilleure durabilité des ouvrages AEP ainsi qu'un meilleur service pour les consommateurs.</i>	Non réalisée	Cette activité a été remise en 2021.

VII. Propositions et recommandations

▪ **Au Ministère en charge de l'eau :**

1. Diligenter la relecture du mandat de la CREE pour lui confier la régulation du service publique de l'Eau Potable du périmètre non concéder à la SOMAGEP ;
2. Intégrer la régulation indépendante du secteur eau dans le Code de l'eau ;

▪ **A la Direction Nationale de l'Hydraulique :**

3. Encourager la professionnalisation de la gestion pour une meilleure durabilité des ouvrages AEP ainsi qu'un meilleur service pour les consommateurs.
4. Accompagner les autres opérateurs STEFI (Kayes, Koulikoro, Mopti) dans le cadre du renouvellement des contrats tripartites.

▪ **A l'Autorité de Régulation (GTPR) ;**

5. Réguler les cas des exploitations qui ont un coût de revient Supérieur à 400FCFA.

▪ **Au Programme Mali Sanya :**

6. Appuyer la DNH dans la mise en œuvre transitoire de la régulation du secteur eau en milieu rural et semi urbain.

▪ **Aux Opérateurs STEFI :**

7. Renseigner correctement les indicateurs taux d'accès, nombre de contrôle par mois et rendement du réseau;
8. Revoir l'existence des pertes physiques ou vérifier la performance des exploitants.

▪ **Aux exploitants :**

9. Entretien et/ procéder au renouvellement des pièces de rechange ;
10. Améliorer la gestion de la clientèle avec une meilleure facturation et un meilleur taux de recouvrement de Kayes, Ségou et Sikasso;
11. Renforcer la gestion et les investissements et maîtriser les couts de revient dans les centres des régions de Koulikoro et de Kayes

VIII. Assistance à la Direction Nationale de l'Hydraulique

La régulation de l'hydraulique rurale est actuellement assurée par la DNH à travers le Décret N° 10-063 de 2010 : l'article 11 stipule que la Division Alimentation en Eau Potable (DAEP) est chargée de « réguler le service public de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain ». Le secteur urbain, à son tour, est régulé par la Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE).

Afin de remplir son rôle en tant que régulateur, conformément aux dispositions de son mandat, la DNH a mis en place un Groupe Thématique Permanent de Régulation du service public de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain par une note de service N°00014/DNH du 11 février 2019 avec une note technique portant mandat du Groupe.

la DNH à travers le GTPR assure le travail de régulation et mène des réflexions sur la définition, la portée et la mise en œuvre. Il a élaboré et testé les outils de régulation (cf. chapitre 7) de la gestion du service public de l'eau en milieu rural afin de faire des premières expériences dans la régulation de l'hydraulique rurale. A moyen terme, une solution finale, assurant l'indépendance institutionnelle du régulateur doit être pérennisée. Pour le faire, le GTPR accompagne la mise en place du régulateur indépendant du secteur eau en milieu rural et semi urbain.

IX. Elaboration et mise en place d'instruments de Régulation

Il existe différents instruments de régulation du service public de l'eau potable en milieu rural dont certains sont annexés au présent rapport et présentés sommairement dans la partie suivante :

- Manuel de procédure

Un manuel de procédure a été élaboré et définit le mode de collaboration entre le Groupe Thématique permanent de régulation, la DNH et les autres acteurs du secteur.

Ce manuel définit le flux d'échange des informations entre la base de données STEFI Mali (national) et le Groupe Thématique permanent de régulation (l'origine, la nature, la périodicité et l'utilisation des flux d'informations), les procédures d'élaboration des analyses et évaluations à mener pour la rédaction d'un rapport annuel de l'évolution du secteur, les portes d'accès au Groupe Thématique Permanent de Régulation pour les consommateurs de l'eau au milieu rural, la définition, le suivi et l'imposition de l'application des mesures correctives.

- Maquette du rapport

Cette maquette définit le processus de rapportage annuel par le GTPR en collaboration avec la DNH et les STEFI et soumis à la (DNH, CPS, STEFI, les PTF, l'exploitant et le public).

- Indicateurs de Régulation

Le groupe Thématique de Régulation a identifié sur la base des informations et des données existantes (STEFI et autres inventaires), dix (10) indicateurs de suivi de développement du secteur. Ces indicateurs sont présentés en détail en chapitre IV.

- Catalogue de critères d'arbitrage et de recevabilité

Le Groupe Thématique permanent de régulation a pour tâche de traiter les demandes des acteurs du secteur, de gérer et juger les conflits autour de la gestion des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP). A deux niveaux, le Groupe Thématique permanent de régulation a besoin de critères pour prendre des décisions : à la réception des demandes de gestion de conflits (en général des plaintes d'un acteur) et à la fin de la phase d'investigation au moment de fixer des mesures correctives issues de l'arbitrage. Le premier cas est nommé la « recevabilité des demandes de gestion de conflit » et le deuxième est « l'arbitrage » en tant que tel.

- **Catalogue de mesures correctives**

Une fois la décision prise, des mesures correctives seront fixées. Dans le besoin de respecter le principe de transparence, le régulateur doit fixer les mesures conformément à une liste de mesures prédéfinies.

- **Ebauche d'une brochure d'information au public**

Cette brochure d'information destinée au public (exploitants et consommateurs) explique les démarches à entreprendre pour prendre contact avec le Groupe Thématique permanent de Régulation des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable au Milieu Rural au Mali. La brochure est développée en langue Française. Une traduction en langues locales est prévue. Des illustrations des procédures sont prévues, pour attirer et faciliter l'utilisation par des usagers non alphabétisés.

- **Concept de la Régulation indépendante en milieu rural**

Le concept développe les conditions ainsi que les mécanismes nécessaires pour une mise en œuvre efficiente et efficace des missions de régulation du SPEP en milieu rural et semi-urbain par la CREE. Les principes directeurs de la Loi 2014/049 ainsi que les directives émises par le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) visant à une rationalisation des autorités publiques guident cette proposition de mise en fonctionnalité.

- **Les rapports des missions du consultant de l'AT**

Les rapports établis par le consultant pour ces différents passages au Mali pour la mise en place d'un régulateur du service public de l'eau potable.

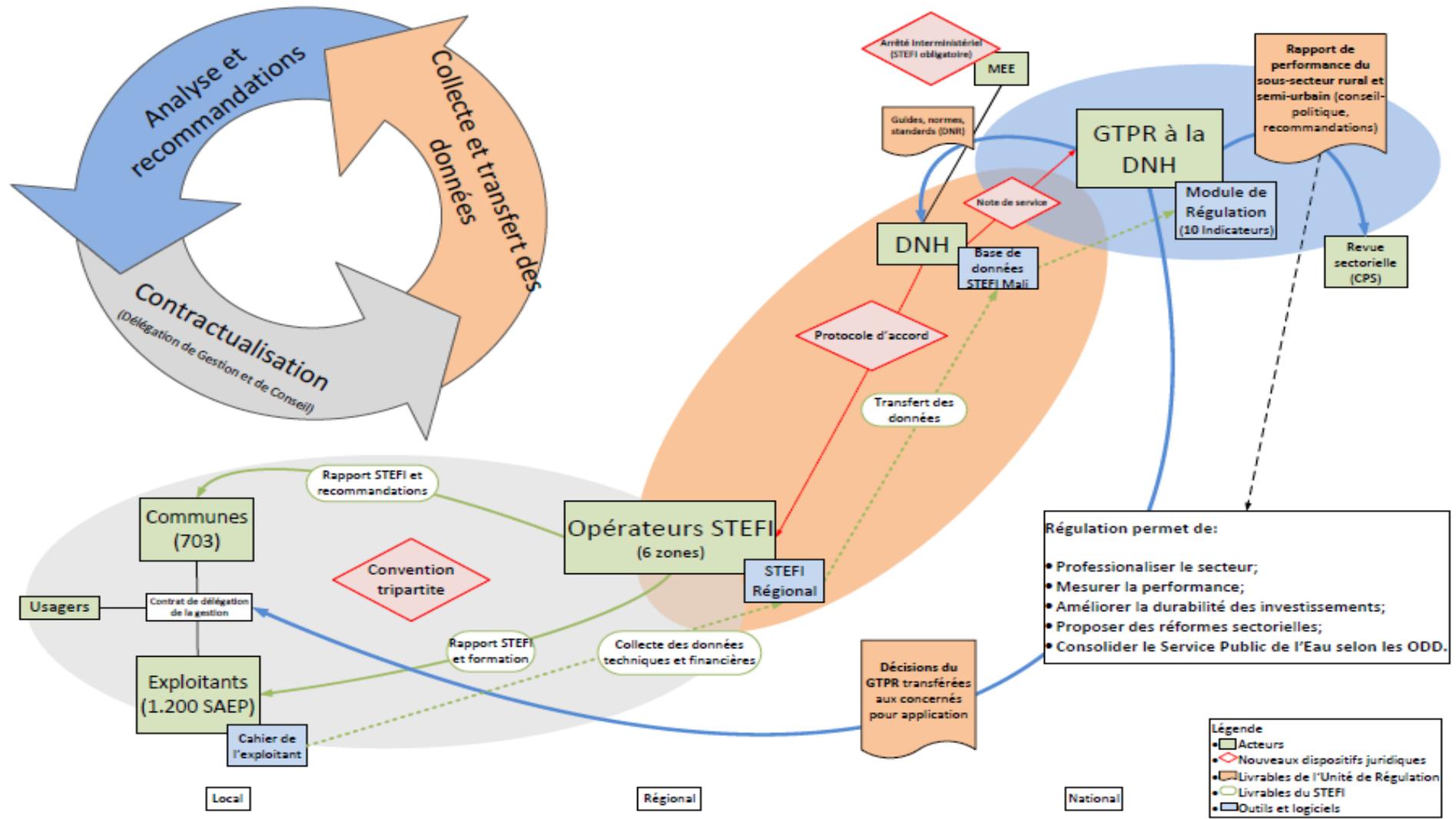
- **Visualisation du dispositif de régulation**

Ce dispositif permet de visualiser les rôles et responsabilités de chaque intervenant de la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP).



Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Dispositif institutionnel de régulation de la gestion des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) en milieu rural au Mali





Dispositif Institutionnel de Régulation Indépendante du Service Public de l'Eau Potable (SPEP) en Milieu rural au Mali dans les projets de textes relus de la CREE

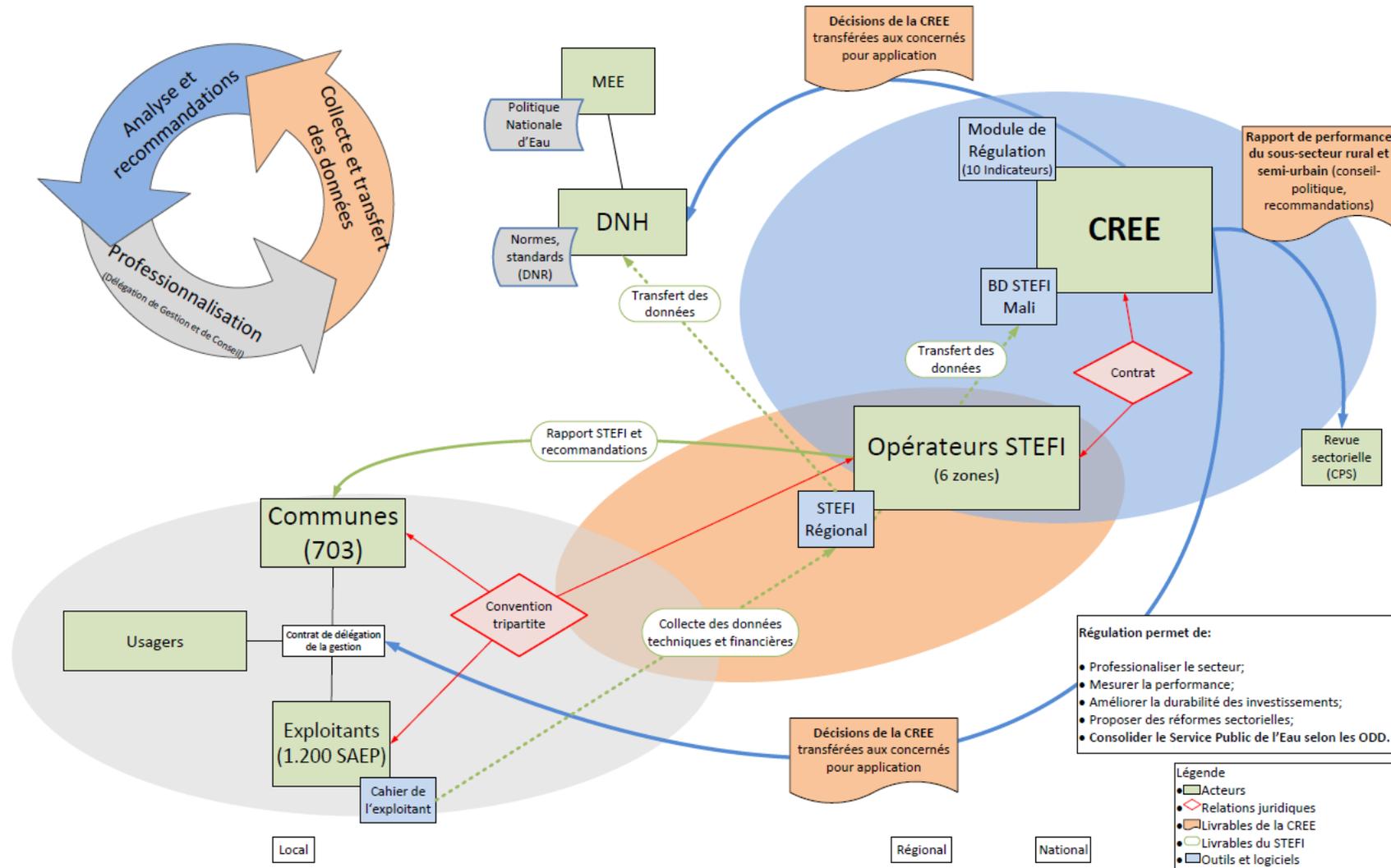
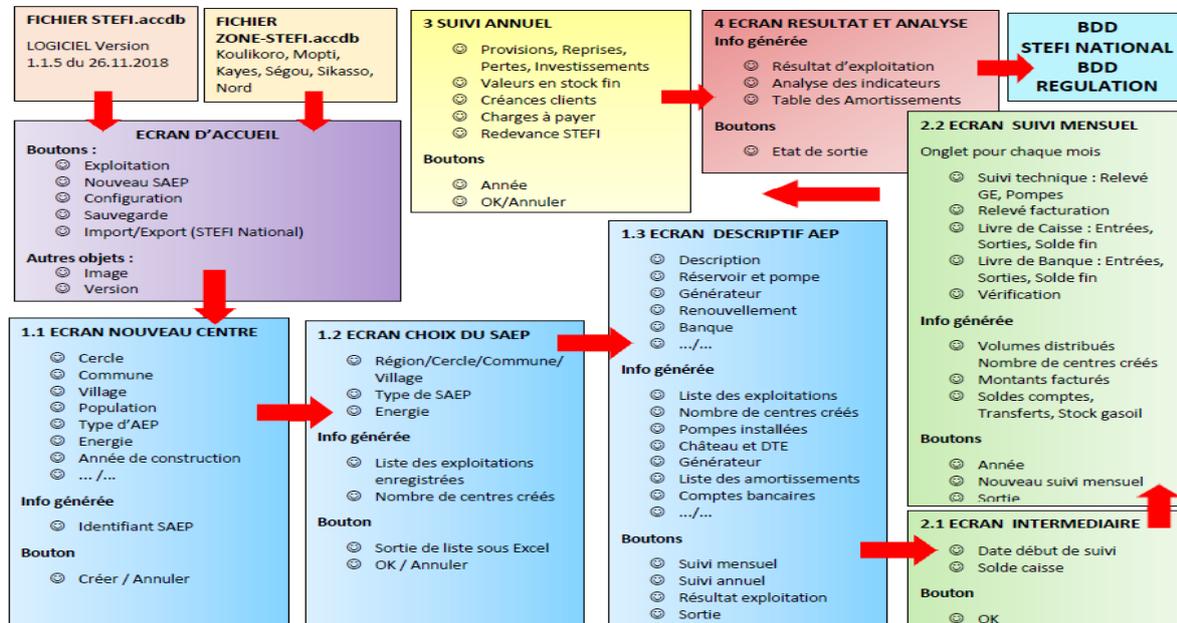


Schéma du logiciel STEFI

Il est destiné aux opérateurs STEFI chargés d'installer, de configurer, de paramétrer, d'administrer et de sauvegarder les données de STEFI.



Ce schéma ci-dessus nous montre l'état de transmission des données du logiciel STEFI au logiciel Régulation.

Dans le logiciel STEFI MALI logé sur le serveur à la DNH, une commande automatise les actions suivantes :

- Extraction des données pour le Régulateur
- Création de la base des indicateurs de la régulation

Le STEFI MALI extrait les données du régulateur une fois par an.

Dans le logiciel Régulation un ensemble d'indicateurs permettant :

- De mesurer la performance de la gestion des SAEP en milieu rural et semi-urbain
- D'apprécier l'évolution de la performance des exploitants
- D'évaluer le développement du secteur Eau rurale

De réaliser des comparaisons géographiques du développement du secteur.

X. Ressources du GTPR

Mis en place suivant note de service n°0014/DNH du 11 février 2019 le Groupe Thématique Permanent de Régulation comprend trois membres Monsieur Siaka YATTARA, Chef du Groupe et assisté de Madame Kadijatou Yaya DOLO et de Monsieur Ibrahim BOCOUM. Le Groupe bénéficie de l'assistance technique de Monsieur Issa SISSOKO Responsable CI 1 de Mali Sanya. Le GTPR travaille de concert avec le point focal de PEPA GIZ à la DNH en la personne de Bessama MAÏGA, Chef de Division Normes et Règlementation.

XI. Budget et états financiers du GTPR

Pour le Budget et l'état financier il est à noter que tous les frais du GTPR sont pris en charge sur le fonctionnement de la DNH.

XII. ANNEXES :

Annexe 1: Les indicateurs au niveau national

Catégorie	N°	Indicateur	Définition
Qualité du service	1	Taux d'accès au service	Taux d'accès reflète les normes minimales à respecter au Mali pour assurer l'AEP. En cas de changement des normes, le chiffre de l'indicateur va changer et une normalisation doit être effectuée.
	2	Prix de vente moyen du m ³	Le tarif = montant que le consommateur doit payer pour l'eau. L'intérêt du régulateur est de générer un bénéfice pour assurer le commerce (paiement des salaires d'exploitant). Il indique une différence entre le milieu urbain et le milieu rural. Les tarifs appliqués au Mali montrent une inégalité au détriment des populations rurales.
	3	Contrôle de la qualité de l'eau	Le contrôle de qualité d'eau est mesuré à travers le nombre des analyses de la qualité d'eau distribuée effectuées. Il n'est pas faisable d'évaluer la qualité en soi, car trop des valeurs et des incertitudes dans le processus vont très probablement rendre le renseignement de l'indicateur impossible. Le nombre des contrôles effectués par mois et par ouvrage permet de juger le fait qu'il y a un contrôle de la qualité. La procédure du contrôle de qualité comprend une action en cas de qualité insuffisante pour assurer l'approvisionnement des êtres humains. Assumant que ces procédures sont respectées, une fois le contrôle est effectué et le résultat est négatif, le service sera interrompu et l'indicateur
	4	Continuité du service	La continuité du service indique la fiabilité (technique) du SAEP. L'augmentation des jours d'interruption du service crée des risques énormes à la santé de la population.
Efficience économique	5	Coût de revient du m ³ produit	Le prix de revient du m ³ produit indique les conditions hydrogéologiques (niveau d'aquifère) les frais d'énergie nécessaire au pompage et l'efficacité de la gestion et des pompes du SAEP. La différence entre le tarif moyen et le prix de revient correspond au montant disponible pour l'amortissement et le bénéfice commercial de l'exploitant.
	6	Taux de recouvrement	Pourcentage des démarches que réalise un créancier afin d'obtenir de son débiteur qu'il s'acquitte de la dette d'argent qu'il a contractée envers lui. Il peut être obtenu, soit amiablement, soit après mise en demeure, soit encore à la suite d'une instance en paiement et, éventuellement, la mise en œuvre d'une procédure d'exécution. Dans ce cas le recouvrement est dit contentieux.
	7	Etat du fonds de renouvellement	L'état du fonds de renouvellement montre la viabilité à long terme, donc la pérennisation de la gestion du SAEP. Il devrait correspondre au moins à la moitié des coûts de renouvellement des infrastructures (d'une durée de vie <20 années). Toute valeur en dessous indique un risque très élevé de faillite du SAEP.
	8	Capacité d'autofinancement	La capacité d'autofinancement est un indicateur de la performance actuelle de la gestion du SAEP. Un résultat en dessous de 1 doit alerter le régulateur comme le maître d'ouvrage car la gestion du SAEP ne permet plus d'assurer l'amortissement. Une action est nécessaire soit au niveau des infrastructures soit au niveau d'exploitant.

Durabilité gestionnaire	9	Rendement réseau	Indique le «Non-Revenu-Water» (NRW). Le pourcentage de l'eau produit relatif à la production de l'eau montre les capacités administratives et techniques du SAEP, donc, il indique les pertes techniques (fuites) et au même temps les pertes «administratives» (eau non facturé, eau volée, eau non-payée). Le taux fixé au Mali est déjà assez bas, comparé aux pays en voie de développement. Le 15% NRW (correspondent aux 85% des eaux qui génèrent de la revenue) fixés par le Mali indiquent une capacité de la gestion suffisamment performante.
	10	Nombre d'employés pour 1000 consommateurs	Le nombre d'employés qui serre 1000 abonnés d'une adduction d'eau potable.

Ces indicateurs sont présentés dans des tableaux par catégorie avec des valeurs de référence (cf. chapitre IV).

Les outils de régulation du service public de l'eau sont les suivants :

- **Manuel de procédure**

Ce manuel de procédure définit le mode de collaboration entre le Groupe Thématique permanent de régulation même, le DNH et les autres acteurs relatifs du secteur.

Il définit aussi, le flux d'échange des informations entre la base de données STEFI Mali (national) et Groupe Thématique permanent de régulation (l'origine, la nature, la périodicité et l'utilisation des flux d'informations), les procédures d'élaboration des analyses et évaluations à mener pour la rédaction d'un rapport annuel de l'évolution du secteur, les portes d'accès au Groupe Thématique Permanent de Régulation pour les consommateurs de l'eau au milieu rural, la définition des mesures correctives et le suivi et imposition de l'application des mesures correctives.

Chaque procédure est décrite par deux feuilles :

Le tableau :

- L'activité est nommée dans la colonne à gauche
- Le responsable chargé d'assurer l'exécution de l'activité dans la deuxième colonne
- Les acteurs chargés d'exécuter des activités dans la colonne numéro trois
- La date d'exécution des activités – en général présente le délai en jours ouvrables pour l'exécution des activités – se trouve dans la colonne droite

Le schéma :

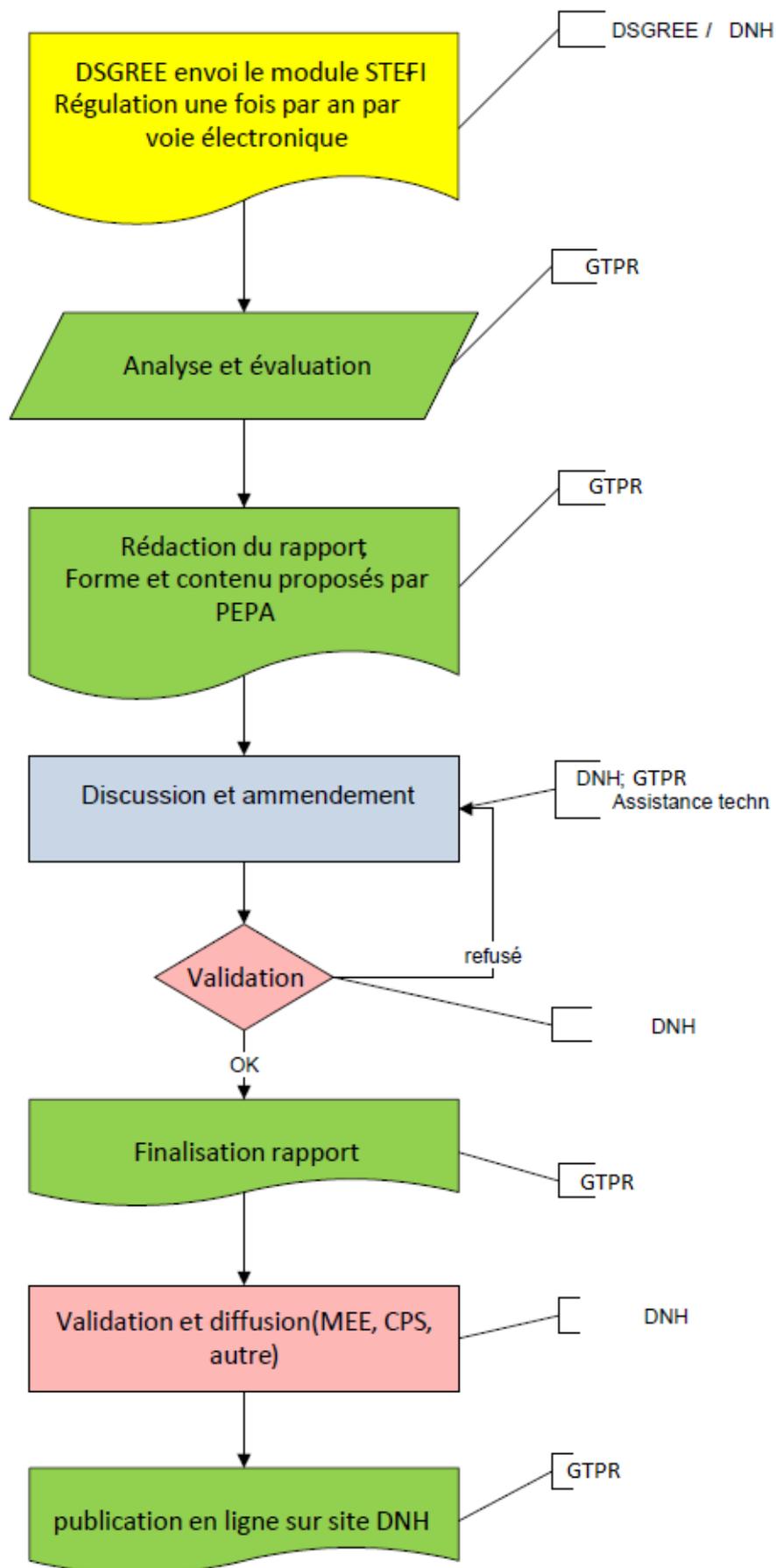
- Les activités sont présentées en casiers. L'ordre d'exécution des activités est d'en haut vers le bas en suivant les flèches.
- Au cas des décisions à prendre (aux moins deux options), les flèches sortantes du losange indiquent les options à suivre.
- Les responsables à l'exécution des activités est indiqué par des extraits à droite de l'activité.
- Nom et numéro de page par procédure sont indiqués sur le bas de page droit. La numérotation des pages se trouve sur le haut de la page à droit.

- Maquette du rapport

Cette maquette est le Schéma qui définit le processus de rapportage annuel par le GTPR en collaboration avec la DNH et les STEFI et soumis à la (DNH, CPS, STEFI, les PTF, l'exploitant et le grand public).

Procédure de rapportage annuel

No	Activité	Responsable	Acteur	Délai
1	Le GTPR (Groupe Thématique permanent de Régulation) rappelle au DSGREE l'envoi du module STEFI-Régulation une fois par année par voie électronique	GTPR	DSGRE	Décembre
	Réception du fichier STEFI-Régulation	GTPR		Fin Déc.
2	Procéder à l'analyse et évaluation des données	GTPR		30 j.
3	Rédaction du rapport conforme à la maquette	GTPR		15 j.
4	Diffusion du rapport provisoire au DNH avec invitation à une réunion de travail d'amendement du rapport	GTPR	DNH	2 j.
	Réunion d'amendement du rapport provisoire	DNH	GTPR, AT, GdT	5 j.
	Révision du rapport provisoire	GTPR		5 j.
5	Validation et diffusion (MEE, CPS, autre) du rapport amendé sur demande de l'GTPR	DNH	GTPR	2 j.
6	Publication du rapport en ligne sur site DNH	GTPR	DNH	5 j.



- Catalogue de critères d'arbitrage et de recevabilité

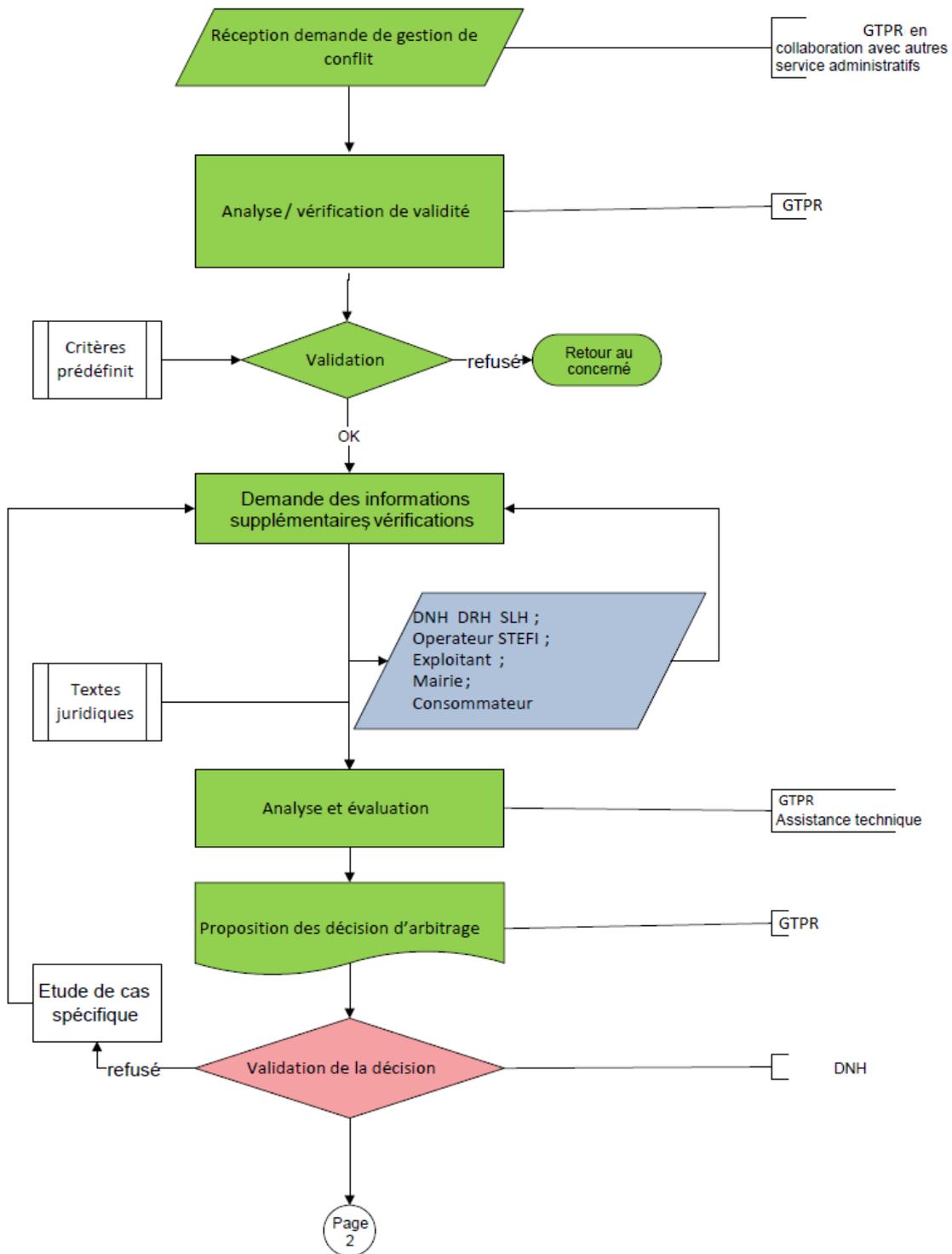
Le Groupe Thématique permanent de régulation a comme tâche de traiter les demandes des acteurs du secteur de gérer et juger les conflits autour de la gestion des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP). A deux niveaux, le Groupe Thématique permanent de régulation a besoin des critères pour prendre des décisions : à la réception des demandes de gestion de conflit (en général des plaintes d'un acteur) et à la fin de la phase d'investigation au moment de fixer des mesures correctives issues de l'arbitrage. Le premier cas est nommé la « recevabilité des demandes de gestion de conflit » et le deuxième est « l'arbitrage » en tant que tel.

Arbitrage

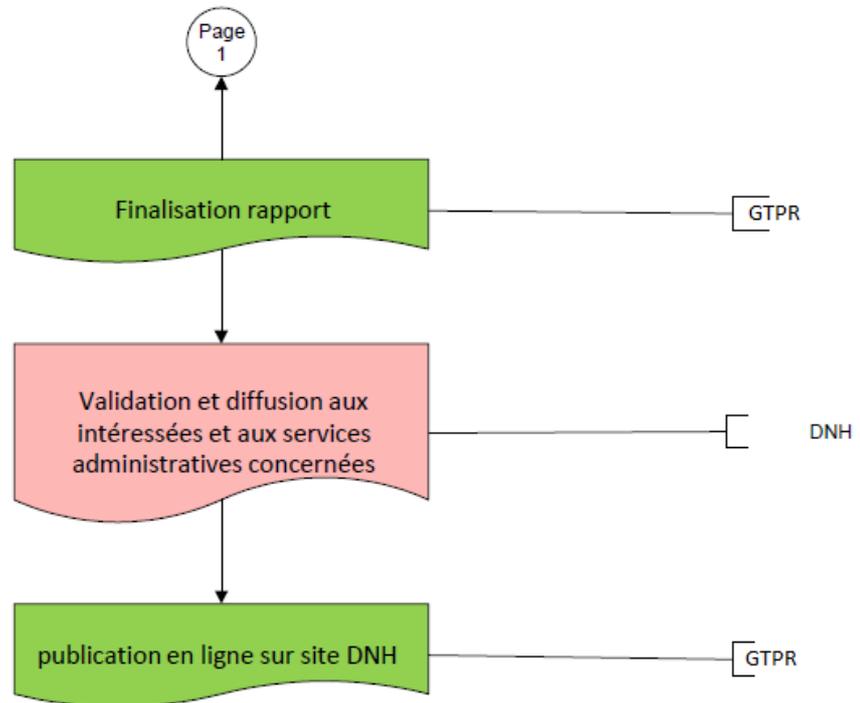
No	Activité	Responsable	Acteur	Délai
1	Réception d'une demande de gestion de conflit autour du système d'approvisionnement en eau potable	GTPR	Standard de la DNH	
	Documentation au registre	GTPR		1 j.
2	Analyse/ Vérification du contenu et de la pertinence de la demande. (critères de pertinence et de validation sont à développer)	GTPR	AT en cas de besoin	3 j.
3	Validation de la pertinence et de l'éligibilité de la demande	GTPR		3 j.
4.1	Option 1 : Si validation négative, renvoie au expéditeur / demandeur avec information sur le critère causant le refus	GTPR		6 j.
4.2	Option 2 : validation de la demande : demande des informations supplémentaires, vérifications aux services administratifs (DRH, SLH, Préfecture, Commune, STEFI)	GTPR		10 j.
5.2	Coopération proactive, invitation à contribuer à la collecte des informations ; recherche des textes juridiques potentiellement applicables	GTPR	Autres service administratives	10 j.
	Traitement, analyse et évaluation des informations collectées	GTPR		3 j.
6.2	Proposition des décisions d'arbitrage et transfer	GTPR	AT	3 j.
7	Validation de la décision proposée	DNH		5 j.
8.1	Option 1 : Refus de la décision	DNH		1 j.
9.1	Sollicitation d'une étude de cas spécifique	GTPR	DNH	10 j.
	DÉMARRAGE PROCEDURE « ÉTUDE SPECIFIQUE »	GTPR		5 j.
8.2	Option 2 : Validation de la décision	GTPR		1 j.
9.2	Finalisation de la documentation et du rapport inclus les décisions d'arbitrage	GTPR	AT	3 j.

10.2	diffusion aux intéressées et aux services administratifs concernés	GTPR	DNH	3 j.
11.2	publication en ligne sure site DNH	GTPR	DNH	3 j.

Arbitrage



Arbitrage



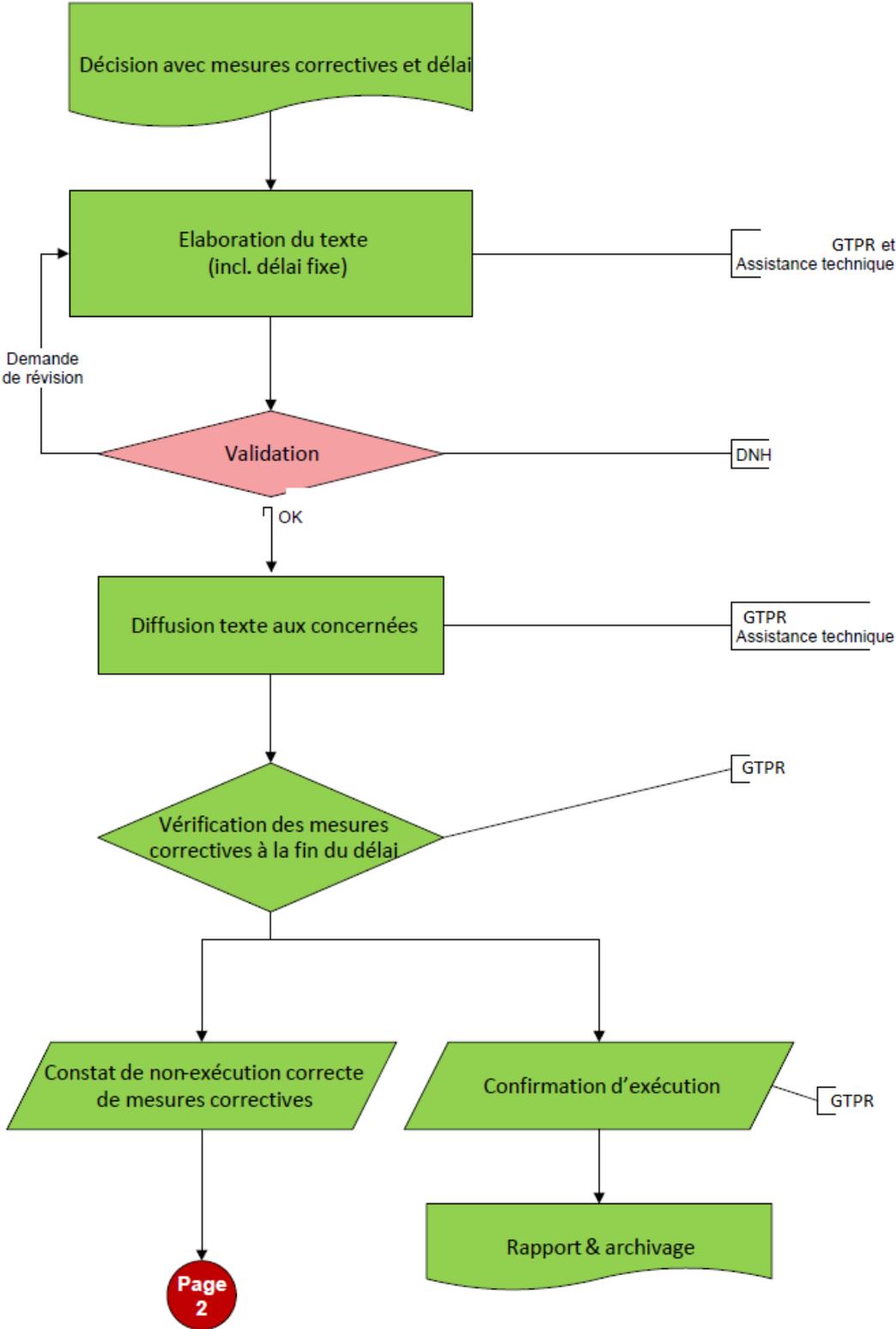
- Catalogue des mesures correctives

Une fois la décision prise, des mesures correctives seront fixées. Dans le besoin de respecter le principe de transparence, le régulateur doit fixer les mesures conformément à une liste de mesures prédéfinies.

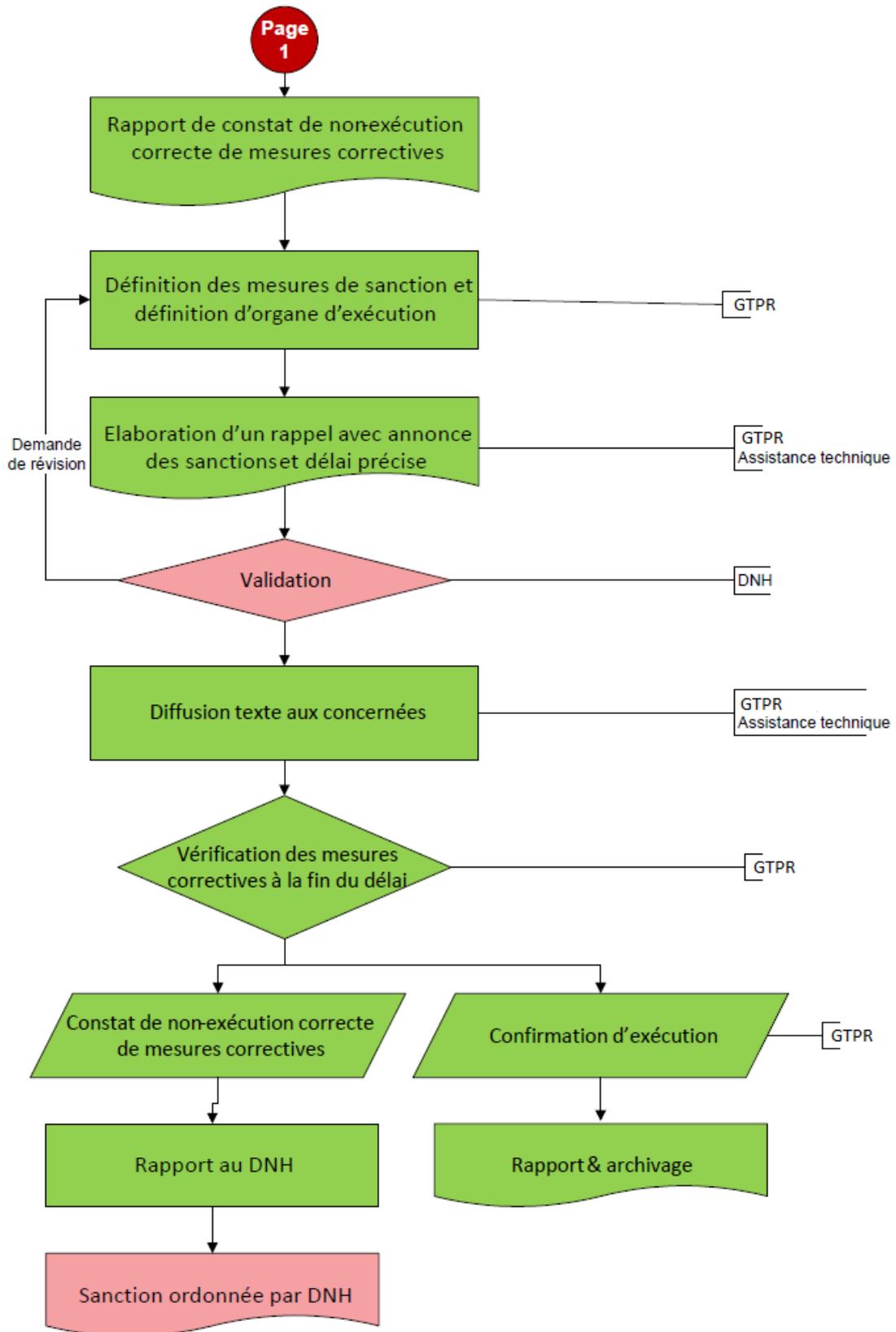
Application des Décisions

Activité	Responsable	Acteur	Délai	
Suite du « Arbitrage » #10.2				
1	Diffusion texte aux concernés	GTPR	DNH	3 j.
2	Vérification des mesures correctives à la fin du délai	GTPR	AT	Délai de la décision
Suite au #3.1 ou #3.2				
3.1	Confirmation d'exécution	GTPR	AT, DNH	
4.1	Rapport & archivage	GTPR		10 j.
3.2	Constat de non-exécution correcte de mesures correctives	GTPR	AT, DNH	
4.2	Rapport de constat de non-exécution correcte de mesures correctives	GTPR		3 j.
5.2	Définition des mesures de sanction et définition d'organe d'exécution	GTPR	AT	5 j.
6.2	Elaboration d'un rappel avec annonce des sanctions et délai précise	GTPR	AT	3 j.
7.2	Validation	DNH	GTPR	5 j.
Suite au #8.2.1 ou #8				
8.2.1	Demande de révision renvoie au Pos. #5.2	DNH	GTPR, AT	3 j.
8	Diffusion texte aux concernées	GTPR	DNH	5 j.
9	Vérification des mesures correctives à la fin du délai	GTPR		A la fin du délai
Suite au #10.1 ou #10.2				
10.1	Confirmation d'exécution	GTPR		1 j.
11.1	Rapport & archivage	GTPR		3 j.
10.2	Constat de non-exécution correcte de mesures correctives	GTPR		1 j.
11.2	Rapport au DNH	GTPR	AT	3 j.
12.2	Sanction ordonnée par DNH	DNH	UR, Justice	5 j.

Application des Décisions

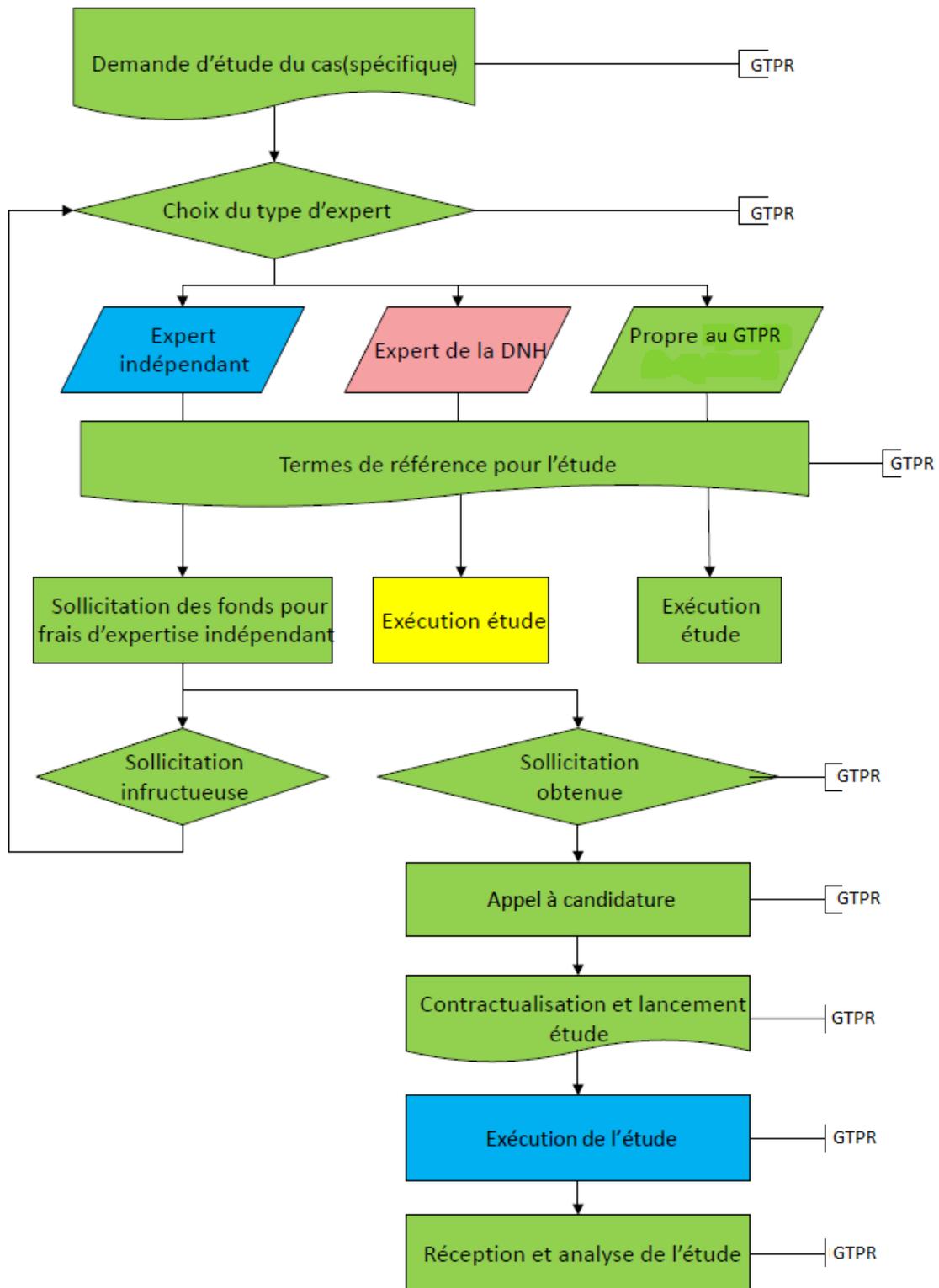


Application des Décisions



Étude spécifique

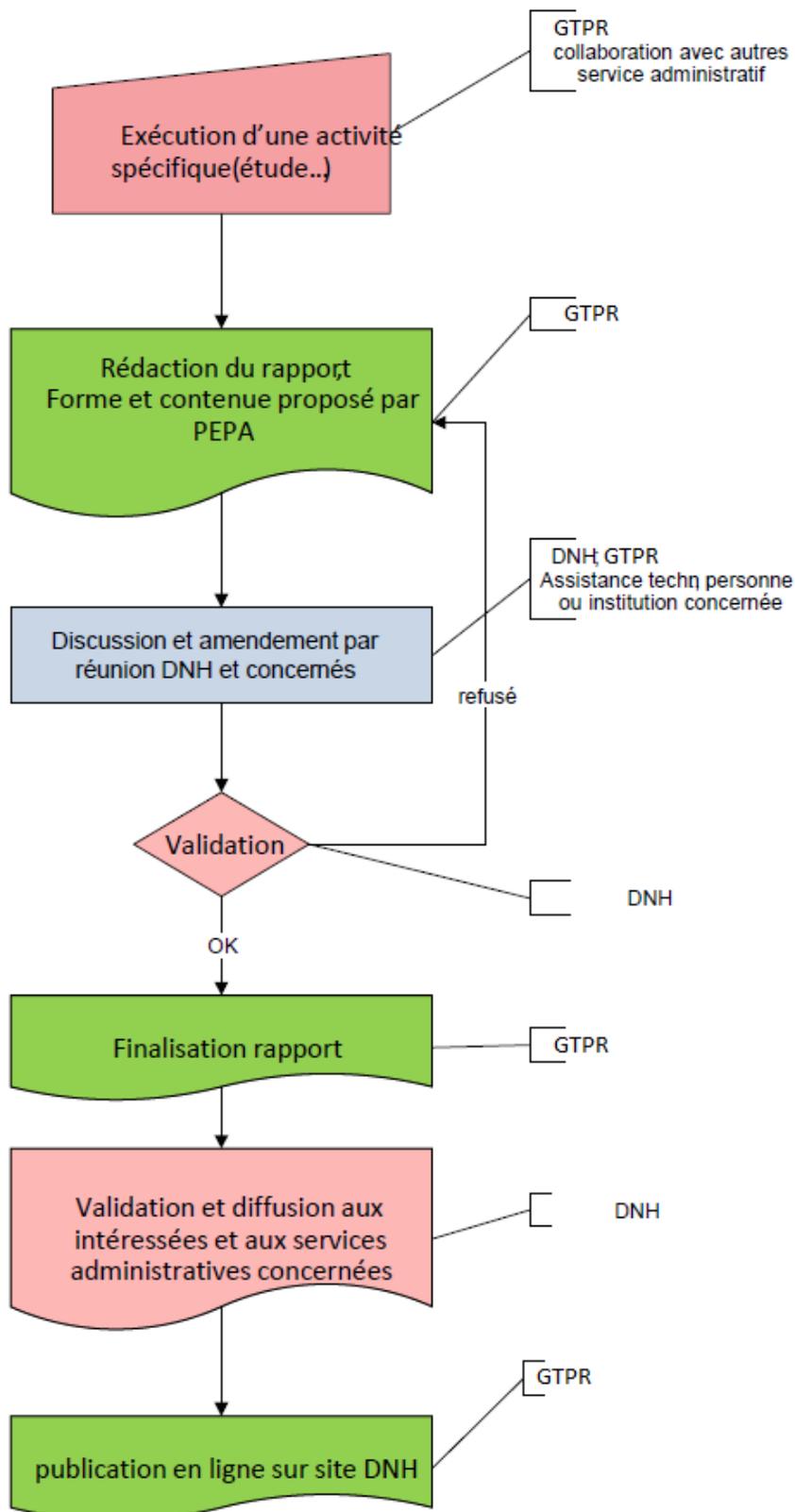
#	Activité	Responsable	Acteur	Délai
1	Demande d'étude du cas (spécifique)	GTPR	DNH	
2	Choix du type d'expert	GTPR	DNH, AT	5 j.
	Suite au #3.1 ou #3.2 ou #3.3			
3.1	Choix : Expert indépendant			
4.1	Termes de référence pour l'étude	GTPR	AT	5 j.
5.1	Sollicitation des fonds pour frais d'expertise indépendant	GTPR	DNH, AT	10 j.
	Suite au #6.1.1 ou #6.1.2			
6.1.1	Sollicitation des fonds infructueuse			
7.1.1	Revoir l'option du choix du type d'expertise - renvoie au #2	GTPR	DNH, AT	5 j.
6.1.2	Sollicitation obtenue			
7.1.2	Appel à candidature	GTPR	DNH, AT	30 j.
8.1.2	Contractualisation et lancement étude	DNH	GTPR	5 j.
9.1.2	Exécution de l'étude	Experts	GTPR	30 j.
10.1.2	Réception et analyse de l'étude	GTPR		5 j.
11.1.2	Renvois au PROCEDURE « ARBITRAGE » Pos. #5.2	GTPR		
3.2	Expert de la DNH			
4.2	Termes de référence pour l'étude	GTPR	AT	5 j.
5.2	Exécution de l'étude	DNH	GTPR, AT	20 j.
6.2	Renvois au PROCEDURE « ARBITRAGE » Pos. #5.2			
3.3	Propre au Groupe Thématique Permanent de la Régulation			
4.3	Termes de référence pour l'étude	GTPR	AT	5 j.
5.3	Sollicitation des fonds pour frais nécessaire (transport etc.)	GTPR	DNH	5 j.
6.3	Exécution de l'étude	GTPR	AT	20 j.
7.3	Renvois au PROCEDURE « ARBITRAGE » Pos. #5.2			



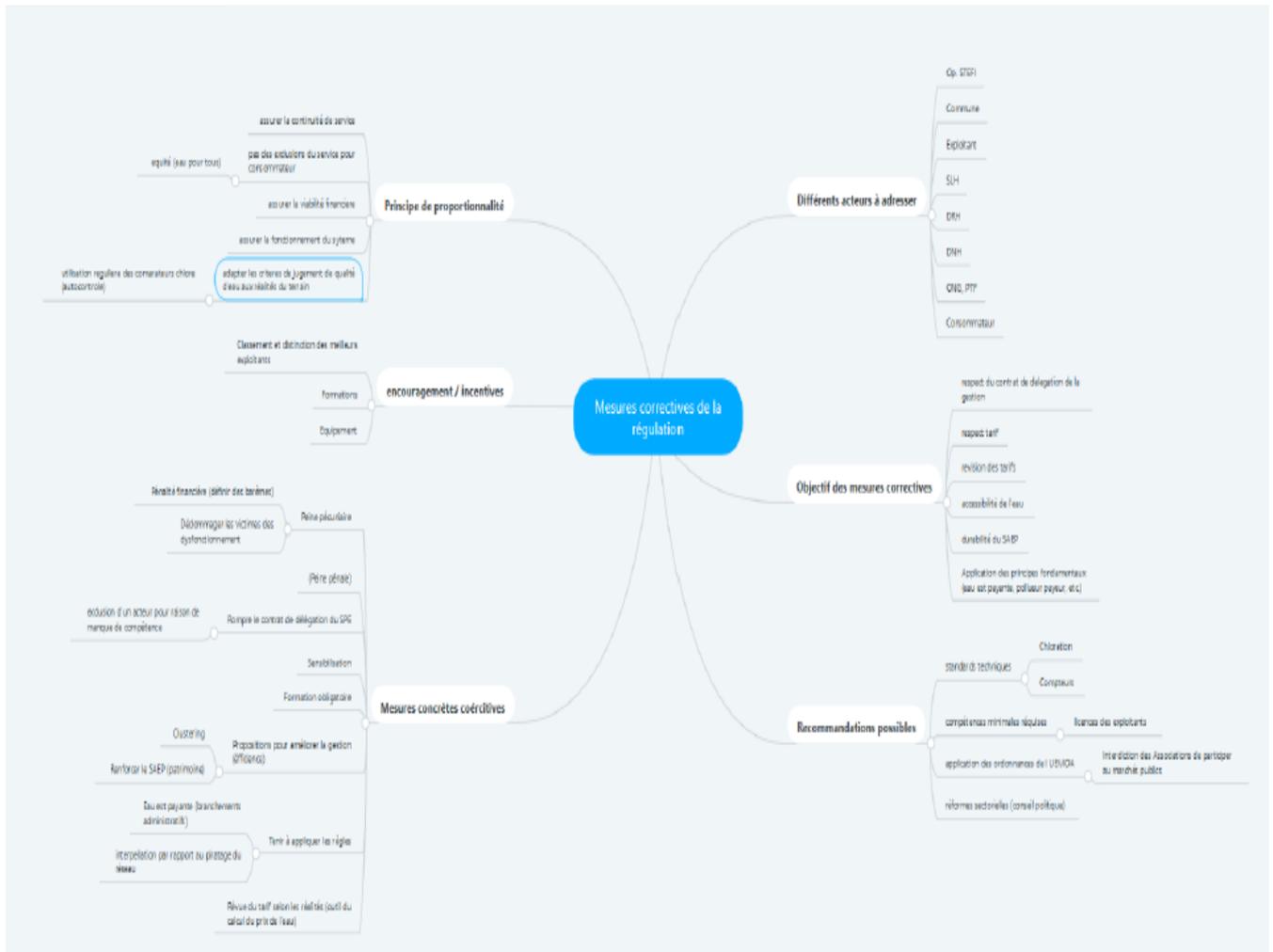
Rapportage sur activités spécifiques

	Activité	Responsable	Acteur	Délai
1	Exécution d'une activité spécifique (étude...)	Expert ou service public		
2	Rédaction du rapport, Forme et contenu proposé par PEPA	Expert exécutant l'étude	GTPR	15 j. après fin étude
3	Discussion et amendement par réunion DNH et concernés	GTPR	DNH, AT	5 j.
4	Validation	DNH		3 j.
5.1	Au cas du refus : renvoie à #2	GTPR		3 j.
5.2	Au cas de validation : Finalisation rapport	GTPR		3 j.
6	Validation et diffusion aux intéressées et aux services administratives concernées	DNH		5 j.
7	publication en ligne sur site DNH	GTPR		2 j.

Rapportage sur activités spécifiques

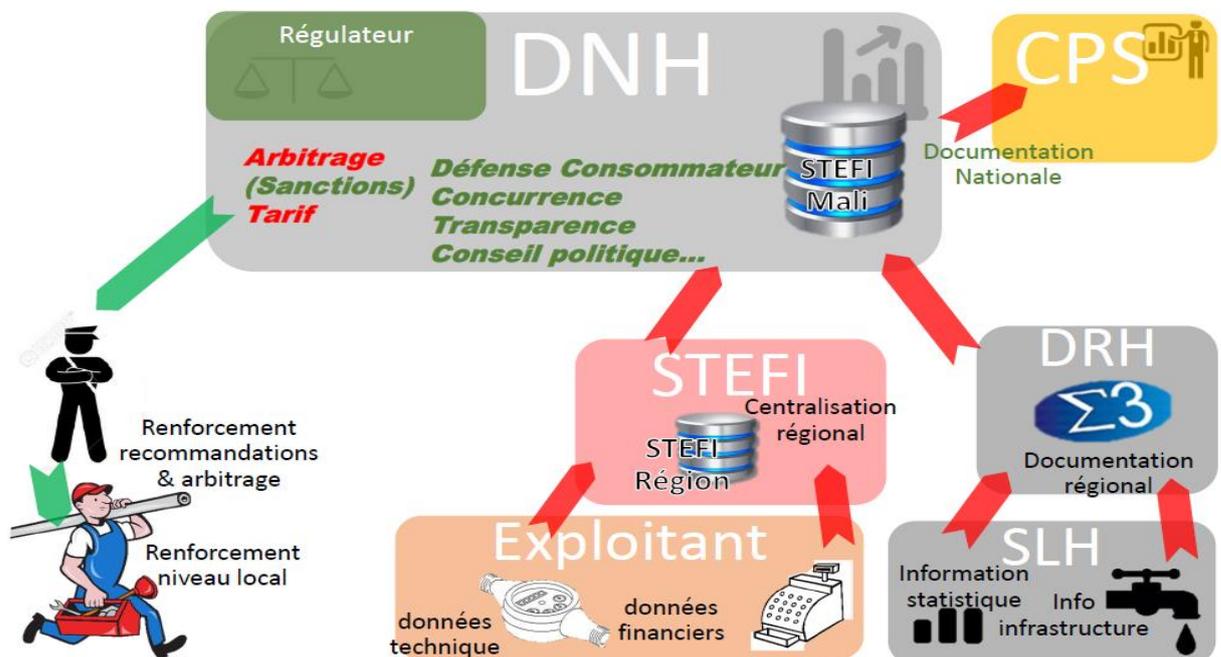


Brainstorming "catalogue des mesures correctives"



- Visualisation du dispositif de régulation

Le triangle d'échange entre la DNH, DRH, SLH, STEFI, CPS, et exploitant



- Mandat du GTPR (Note de service et Note Technique)

MINISTRE DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU

DIRECTION NATIONALE
DE L'HYDRAULIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

E - - 00014

NOTE DE SERVICE N°/DNIH

Il est mis en place au sein de la Direction Nationale de l'Hydraulique, un Groupe de travail dénommé Groupe Thématique permanent « **Régulation** » du service public de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain.

Le Groupe Thématique permanent « Régulation » assure, de façon provisoire les fonctions de régulation du service public de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain.

Son mandat consiste à la régulation de la gestion des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) en milieu rural et semi-urbain.

Les agents dont les noms suivent sont nommés membres du Groupe Thématique permanent « Régulation » :

- Siaka YATTARA, Division Alimentation en Eau Potable, chef du Groupe Thématique ;
- Kadijatou Yaya DOLO, Division Normes et Réglementation ;
- Ibrahim BOCOUM, agent chargé de la gestion des bases de données SIGMA et STEFI/Régulation, Division Suivi et gestion des Ressources en Eau.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Bamako, le **11 FEB 2019**

Ampliations :

MEE ----- 1/Pour compte rendu
Divisions/DNIH----- 6
Intéressés----- 3
Archives----- 1



Yaya BOUBACAR
Chevalier de l'Ordre National

DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE

NOTE TECHNIQUE

Relative à la mise en place d'un Groupe Thématique permanent de Régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain.

Les limites de la gestion communautaire et la vétusté de certains Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) des centres ruraux et semi urbains ont eu comme conséquence la détérioration du service public de l'eau potable. Cette situation a rendu nécessaire la délégation du service public d'eau potable afin d'améliorer le service, tout en garantissant un équilibre judicieux entre les impératifs sociaux et ceux techniques et financiers. La Commune, maître d'ouvrage, veille à ce que l'exploitant délégataire réalise ses obligations contractuelles dans les meilleures conditions tarifaires pour les consommateurs sans compromettre l'équilibre financier de l'exploitation.

Dans le but d'améliorer la gestion du service public de l'eau potable, l'exercice du Suivi Technique et Financier (STEFI) des ouvrages est confié à un opérateur privé dans le cadre d'une convention tripartite Commune/ Opérateur STEFI/Exploitant du SAEP. La Commune exerce un contrôle technique et financier à travers le STEFI sur toutes les opérations effectuées par l'exploitant. Les opérateurs STEFI fournissent un rapport périodique assorti de recommandations destinées à améliorer la gestion de l'exploitation. Leur rôle est limité à la formulation de ces recommandations. Le manque de mise en application des recommandations des opérateurs STEFI ne permet pas d'atteindre les objectifs de performances techniques et financières recherchés dans la gestion déléguée.

Au regard de ce qui précède et dans l'objectif de remédier aux dysfonctionnements constatés, il est apparu nécessaire de mettre en place une structure de régulation dotée de compétences techniques et de pouvoir contraignant. La mise en œuvre de la régulation du service public de l'eau en milieu rural et semi urbain est progressive. Pour un premier temps, l'approche vise à consolider les acquis existants au sein de la Direction Nationale de l'Hydraulique avant de passer à la création d'une structure répondant aux exigences minimales d'indépendance et d'autonomie.

Conformément au Décret N°10-063/P-RM du 01 février 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Hydraulique ; à l'Ordonnance n°00-021/P-RM du 15 mars 2000 portant création et organisation de la Commission de Régulation de l'électricité et de l'eau en son article 10 (point2) ; tout en respectant les stipulations de la Loi 2014 – 049, portant Principes Fondamentaux de la Création, de l'Organisation et du Contrôle des Services Publics, la Direction Nationale de l'Hydraulique a mis en place un Groupe Thématique permanent de Régulation.

Le Groupe Thématique permanent de Régulation poursuit l'objectif de consolider le Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain, de protéger les consommateurs contre

les abus de monopole, de concilier les intérêts des exploitants et du maître d'ouvrage et d'améliorer la performance et la durabilité des SAEP en milieu rural et semi-urbain pour contribuer à l'atteinte d'un accès universel à l'eau potable au Mali.

Pour effectuer cette tâche régaliennne et afin de parvenir au résultat escompté, le Groupe Thématique permanent Régulation est chargé de :

- Suivre les dix (10) indicateurs de performance ;
- Assurer les tâches régulatrices qui concernent l'arbitrage et les conflits autour de la tarification ;
- Recevoir et analyser les plaintes des acteurs, notamment les usagers et les opérateurs STEFI ;
- Transmettre ses conclusions et recommandations au DNH et aux acteurs concernés pour application ;
- Veiller à l'application des recommandations ;
- Suivre et faire appliquer les recommandations des opérateurs STEFI ;
- Produire les rapports d'activités ;
- Publier des informations relatives à la performance de la gestion des SAEP et faire des recommandations à l'ensemble du secteur ;
- Favoriser les synergies entre les différents intervenants du service public de l'eau.

Le Groupe Thématique permanent Régulation est constitué d'une équipe de trois (03) agents issus respectivement de la Division Alimentation en Eau Potable (DAEP), la Division Normes et Réglementation (DNR) et la Division Suivi et Gestion des Ressources en Eau (DSGRE).

Pour exercer ses fonctions, le Groupe Thématique permanent Régulation dispose d'instruments de travail qui sont les suivants :

- Dix (10) indicateurs de performance de la gestion des SAEP ;
- Un système d'information basé sur le logiciel ACCESS compilant les données STEFI ;
- Un serveur pour le stockage et le traitement des données ;
- Un manuel de procédure et une maquette du rapport annuel.

Le Groupe Thématique permanent Régulation prépare régulièrement les rapports périodiques et spécifiques des activités de régulation. Le rapport annuel sur la performance du service public de l'eau est adressé à la DNH et au Ministère chargé de l'Eau. Le rapport contient les recommandations issues de l'analyse et évaluation de la situation examinée.

Il prépare ou commande des études spécifiques pour vérifier ou compléter les informations nécessaires aux arbitrages et aux décisions qui relèvent des conflits, notamment sur la tarification.

Il accompagne la préparation des textes juridiques portant création et organisation d'une structure indépendante et autonome chargée de la régulation du Service Public de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain au Mali.

Le Groupe Thématique permanent Régulation est mandaté pour une durée de 12 mois, renouvelable au besoin.

Fait à Bamako, le 08 février 2019